

## **TABLE DES MATIERES**

Introduction .....	1	Sports .....	20
I. EXAMEN DE DÉTAIL DE L'ÉVOLUTION DES RECETTES .....	4	Institutions et assurances sociales .....	20
1. Observations générales .....	4	Aide sociale .....	21
2. Les recettes fiscales .....	4	3. Analyse spécifique de quelques centres de charges .....	22
a) Impôt des personnes physiques .....	5	a) Les charges du personnel .....	22
b) Impôt des personnes morales.....	6	b) Les charges financières .....	23
c) Impôt sur les gains immobiliers et les droits de mutations immobilières .....	7	Charges des intérêts passifs de 2006 à 2015 .....	25
d) Impôt sur les prestations et bénéfiques en capital.....	8	Evolution de la moyenne des taux d'intérêts des emprunts communaux .....	25
3. Evolution des recettes – commentaires des rubriques par		III. ANALYSE DU BILAN .....	26
Services .....	8	1. Actif .....	26
Finances .....	8	Patrimoine financier .....	26
Ecoles .....	8	Patrimoine administratif .....	27
Police locale et mobilité .....	9	2. Passif .....	27
Génie-civil .....	10	IV. COMPTE DES INVESTISSEMENTS 2015.....	29
Urbanisme et architecture .....	11	Représentation graphique des indicateurs .....	31
Sports .....	12	V. CONCLUSION.....	31
Institutions et assurances sociales.....	12	VI. RAPPORT SUR LE RÉSULTAT DES COMPTES DES SERVICES INDUSTRIELS.....	32
Aide sociale .....	12		
II. EXAMEN DE DÉTAIL DE L'ÉVOLUTION DES CHARGES.....	13		
Observations générales.....	13		
Evolution de charges entre 2006 et 2015 (sans les intérêts et les amortissements de la STEP).....	14		
1. Résultats par Services (classification administrative).....	14		
2. Evolution des charges– commentaires des rubriques par			
Services .....	15		
Administration générale .....	15		
Finances .....	16		
Ecoles .....	17		
Police locale et mobilité .....	17		
Génie-civil.....	18		
Urbanisme et architecture .....	19		
Informatique.....	20		

**MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL  
AU CONSEIL GENERAL**

( du 12 avril 2016 )

**1 - 2016 - 2021 : Comptes de la Ville de Fribourg et des Services industriels pour l'exercice 2015**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Le Conseil communal a l'honneur de vous présenter le message sur les résultats des comptes de la Ville et des Services industriels pour l'exercice 2015 :

**a) Comptes de la Ville de Fribourg :**

Total des revenus	238'262'533.63
Total des charges	237'873'480.38
<b>d'où un excédent de revenus de</b>	<b>389'053.25</b>

**b) Comptes des Services industriels :**

Total des revenus	19'025'509.38
Total des charges	18'964'850.73
<b>d'où un excédent de revenus de</b>	<b>60'658.65</b>

Le détail des comptes des Services industriels se trouve dans le présent fascicule sur les comptes communaux (pages vertes).

**Introduction**

Les comptes 2015 présentent un excédent de revenus de CHF 389'053.25, soit une amélioration de CHF 0.1 mio. (0.05% du total des recettes) par rapport au budget de CHF 289'764.00. Les comptes 2014 s'étaient soldés par un excédent de recettes de CHF 1'209'094.20.

Au niveau des recettes fiscales, l'augmentation du taux d'impôt à 81.6% décidée lors du budget 2014 pour financer les coûts supplémentaires des écoles ne se retrouve pas encore complètement dans le résultat de l'exercice 2015, qui comprend encore des provisions d'impôts pour 2013 au taux de 77.3%. Il faudra attendre le bouclage 2016 pour constater l'effet de l'augmentation dans sa totalité. En parallèle, l'augmentation des charges dans le domaine des écoles suite au changement de loi va entrer en vigueur dès l'exercice 2016, tout comme les amortissements des nouvelles constructions scolaires (DOSF).

Par rapport au budget, ce résultat s'explique par les écarts principaux listés ci-dessous. Les différences de plus de CHF 0.1 mio. sont inscrites de manière individuelle et celles qui sont inférieures à cette limite sont additionnées pour figurer dans un seul total en fin de liste. Dans le détail du message, ces écarts plus petits font également l'objet de commentaires. Les comptes qui génèrent **une augmentation de charges** sont :

Comptes	Désignation	Ecart charges
110.318.16	Frais convention terrains Ste-Thérèse	2'713'670
201.301.25	Prestations supplémentaires (solde d'heures et vacances du personnel)	1'672'000
210.319.00	Impôts irrécouvrables	436'225
240.322.00	Intérêts des dettes à moyen et long termes	302'758
259.364.00	Participation au trafic régional	194'867
521.380.00	Réserve obligatoire : attribution	299'398
531.380.02	Réserve sites pollués : attribution	500'000
532.332.01	Amortissement investissement canalisations	1'544'166
612.301.00	Salaires des concierges (modification neutre de rubrique après budget)	355'069
1030.351.20	Prest. accompagnement dans les EMS (LEMS RSF 834.2.1 art.25)	722'321
1030.351.25	Aide institutions spécialisées pers. handicapées-inadaptées	109'627
1030.365.10	Indem.forfait. p.aide pers.impotente (FASD RSF 823.1 art.13)	126'456
1110.366.20	Frais médicaux de base LASoc	237'825
1110.366.30	Prestations circonstancielles LASoc	690'246
1200.301.00	Traitements (curatelles d'adultes)	117'381
	Solde des différences <100'000 CHF	3'388'446
	<b>Total général en CHF</b>	<b>13'410'454</b>

Dans ce décompte sont visibles les éléments extraordinaires suivants qui totalisent CHF 4.9 mio. :

- Charges de la Convention Ste-Thérèse pour un montant de CHF 2.7 mio. (résolution du litige de dépollution).
- Provision unique pour le solde d'heures variables et vacances du personnel communal au 31.12.2015 pour un montant de CHF 1.8 mio. au total, dont CHF 1.67 mio. comptabilisés au Service des finances pour tout le personnel communal dont les charges ne sont pas affectées. Cette provision évoluera en fonction de la variation annuelle des soldes du personnel.
- Création d'une réserve de CHF 0.5 mio. pour anticiper les coûts futurs découlant des 10 dossiers de sites pollués répertoriés sur le territoire communal (SIPO).

Si on exclut les augmentations extraordinaires mentionnées ci-dessus, ainsi que les postes qui ont un effet neutre (canalisations, affectation de recettes supplémentaires à la réserve obligatoire des parcs publics, prestations selon LASoc, concierges), on obtient un écart total de CHF 5.4 mio. (2.3% des charges totales budgétées).

Les positions les plus importantes concernent le Service IAS (facturations du canton selon dispositions légales (1030) pour CHF 1.0 mio.) et le Service des finances (impôts irrécouvrables pour CHF 0.4 mio. et intérêts de la dette pour CHF 0.3 mio., ainsi que la participation au trafic régional à hauteur de CHF 0.2 mio.).

Les comptes qui engendrent des **diminutions de recettes** sont :

Comptes	Désignation	Ecart revenus
210.404.00	Droits de mutations immobilières	-887'124
210.405.00	Impôt sur les successions	-136'201
312.452.00	Participation des communes - DOSF	-148'233
341.436.00	Contributions des parents - service dentaire des écoles	-171'515
400.427.00	Location du domaine public - police locale	-102'689
410.480.00	Réserve obligatoire : prélèvement (Service du feu)	-113'263
510.490.01	Véhicules : imputations	-110'597
531.434.01	Taxes de remise en état (décharge de Châtillon)	-142'610
531.434.02	Taxe Confédération (OTAS) facturée clients (neutre)	-220'095
531.434.05	Taxe cantonale facturée aux clients (neutre)	-220'095
531.480.00	Réserve remise en état : prélèvement	-714'137
532.434.00	Taxes d'épuration	-472'105
532.452.00	Autres communes : taxes	-125'958
622.435.01	Abonnements de longue durée (cimetière)	-102'524
1110.436.00	Cessions sur assurances sociales des avances LASoc	-166'999
1110.451.00	Facturation Etat part cantonale LASoc (RSF 831.0.1 art.32)	-558'833
1110.451.10	Fact. pot commun district prest.LASoc (RSF 832.0.1 art.34)	-588'845
1110.452.00	Fact. LASoc pers. vers autre district (RSF 831.0.1 art.9a)	-105'341
Solde des différences <100'000 CHF		-1'199'752
<b>Total général CHF</b>		<b>-6'286'915</b>

Les diminutions de recettes listées qui sont liées à des diminutions de charges et qui ne sont pas refacturées à des tiers (canton ou communes) forment la moitié du montant total de CHF 6.3 mio., qui ne représente plus que 1% du total des recettes budgétées.

En parallèle, il faut relever les écarts qui améliorent la situation par rapport au budget. Les comptes qui génèrent **une diminution de charges** sont les suivants :

Comptes	Désignation	Ecart charges
301.351.01	Aide aux institutions spécialisées pour enfants inadaptés	-248'024
313.352.00	Frais facturés C.O. Sarine-Campagne	-110'620
320.301.00	Traitements (écoles primaires)	-117'245
330.351.00	Frais facturés par l'Etat écoles enfantines	-103'049
341.351.00	Soins donnés par le canton (service dentaire)	-169'100
410.365.00	Subventions, abris privés de protection civile	-113'263
530.318.00	Traitement ordures par tiers	-231'232
531.314.10	Sites pollués	-724'108
531.350.01	Taxe Confédération pour ass. sites contaminés (neutre)	-213'915
531.351.01	Taxe cantonale pour ass. sites contaminés (neutre)	-213'915
531.380.00	Réserve de remise en état : attribution	-142'610
532.313.00	Produits chimiques	-138'576
532.318.00	Incinération des boues	-277'944
1030.365.00	Aide et soins à domicile (FASD RSF 823.1 art. 16)	-113'929
1040.365.20	Accueil de la petite enfance	-250'862
1110.351.15	Primes LAMal des bénéficiaires	-766'429
1110.366.00	Forfaits d'entretien LASoc	-1'014'810
1110.366.10	Loyers, charges et autres frais de logement	-827'291
1320.352.00	Frais facturés par l'Agglo	-106'198
	Solde des différences >-100'000 CHF	-4'199'351
	<b>Total général CHF</b>	<b>-10'082'471</b>

Les principales diminutions de charges qui ont une influence sur le résultat concernent l'accueil de la petite enfance pour CHF 0.25 mio., l'aide aux institutions spécialisées pour le même montant et de multiples positions pour CHF 0.1 mio. ou moins.

Les comptes qui engendrent **une augmentation de recettes** sont :

Comptes	Désignation	Ecart revenus
210.400.00	Impôt sur la fortune	1'184'703
210.400.01	Impôt sur le revenu	223'913
210.400.10	Impôt à la source	366'576
210.400.30	Impôt sur les prestations et les bénéfices en capital	263'119
210.401.00	Impôt sur le capital	250'094
210.401.01	Impôt sur le bénéfice	696'504
210.403.00	Impôt sur les gains immobiliers	642'711
210.421.00	Pénalités et intérêts de retard	101'492
210.436.10	Récupérations actes de défaut de biens	144'635
220.422.11	Portefeuille (dividende Frigaz SA)	590'298
231.439.20	Recettes diverses (Groupe E, double compteur école Jura)	201'678
350.434.00	Participation parentale aux frais des AES	174'157
401.427.00	Produit des autorisations (police locale)	159'001
401.434.00	Produit des parcomètres	904'753
521.430.00	Contributions de tiers - places de parc publiques	275'898
531.434.00	Taxes de décharge	240'975
532.480.01	Réserve "Canalisations" : prélèvement	1'544'166
1110.436.10	Cessions sur prest. diverses des avances LASoc	312'233
	Solde des différences <100'000 CHF	1'437'284
	<b>Total général CHF</b>	<b>9'714'188</b>

Les différences dans le domaine des recettes fiscales sont traitées dans le chapitre suivant. Les autres postes que l'on peut relever sont : le dividende de Frigaz, qui a été plus important que prévu (CHF 0.6 mio.), le Groupe E, qui a adapté un décompte pour CHF 0.2 mio. et les recettes des parcomètres qui ont augmenté de CHF 0.9 mio.

## I. Examen de détail de l'évolution des recettes

### 1. Observations générales

Les recettes ont passé de CHF 234'545'497.00 au budget à CHF 238'262'533.63 aux comptes.

#### Evolution par nature des recettes, hors imputations internes

Nature comptable	Comptes 2015	Budget 2015	Ecart en CHF	Ecart en %
40 Impôts	141'448'635	138'905'000	2'543'635	1.8%
41 Patentes, Concessions	320'652	326'000	-5'348	-1.6%
42 Revenus des biens	8'881'188	8'111'660	769'528	9.5%
43 Contributions, émoluments, taxes, ventes	41'598'561	40'167'410	1'431'151	3.6%
44 Parts à des recettes sans affectation	1'677'577	1'700'000	-22'423	-1.3%
45 Remboursements de collectivités publiques	12'906'759	14'529'254	-1'622'495	-11.2%
46 Subventions acquises	2'926'837	3'056'250	-129'413	-4.2%
48 Prélèvement sur les réserves	3'887'242	3'134'000	753'242	24.0%
<b>Total (sans imputations internes)</b>	<b>213'647'451</b>	<b>209'929'574</b>	<b>3'717'877</b>	<b>1.8%</b>

Les revenus de la rubrique 40 "Impôts" dépassent le budget de CHF 2.5 mio. Cette augmentation provient principalement de l'impôt sur la fortune des personnes physiques (CHF +1.2 mio.), sur le bénéfice des personnes morales (CHF +0.7 mio.) et sur les gains immobiliers (CHF +0.6 mio.). Les explications détaillées de l'évolution des recettes fiscales se trouvent en page suivante.

Les revenus de la rubrique 42 "Revenus des biens" sont supérieurs au budget de CHF 0.8 mio. Cette augmentation est principalement due aux capitaux du patrimoine financier et plus particulièrement des dividendes de l'exercice 2014 de Frigaz SA (CHF +0.6 mio.).

Les revenus de la rubrique 43 "Contributions, émoluments, taxes, ventes" sont supérieurs de plus de CHF 1.4 mio. au budget. Il faut relever

principalement toutes les charges liées à l'aide sociale qui sont compensées dans la même proportion par des subventions ou participations.

Les revenus de la rubrique 45 "Remboursement de collectivités publiques" sont inférieurs de CHF 1.6 mio. par rapport à la prévision budgétaire. Le montant de l'Etat de Fribourg porté en revenus aux comptes 2014 était de CHF 8.2 mio., il est tombé à CHF 6.6 mio. en 2015 et représente la majeure partie de l'écart au budget (CHF 1.2 mio.). Cette diminution est liée à la facturation LASoc et est à considérer avec des diminutions de charges équivalentes (baisse des montants d'aide versés aux bénéficiaires de prestations sociales).

### 2. Les recettes fiscales

Les recettes fiscales de l'exercice 2015 ont passé de CHF 140'990'000.00 au budget (rubriques 21 des comptes de fonctionnement) à CHF 143'689'143.53 aux comptes (CHF 139'577'493.90 aux comptes 2014).

Voici les principaux résultats des impôts, sans les diverses taxes :

CHF	Comptes 2015	Budget 2015	Différence
Impôt sur la fortune	9'684'703	8'500'000	1'184'703
Impôt sur le revenu	78'223'913	78'000'000	223'913
Impôt à la source	6'766'576	6'400'000	366'576
Impôt sur les prestations et les bénéficiaires en capital	1'463'119	1'200'000	263'119
Impôt sur le capital	5'050'094	4'800'000	250'094
Impôt sur le bénéfice	18'196'504	17'500'000	696'504
Contribution immobilière	15'822'005	15'900'000	-77'995
Impôt sur les gains immobiliers	1'842'711	1'200'000	642'711
Droits de mutations immobilières	2'712'876	3'600'000	-887'124
Impôt sur les successions	453'799	590'000	-136'201
<b>Total</b>	<b>140'216'299</b>	<b>137'690'000</b>	<b>2'526'299</b>

Ces résultats appellent les remarques particulières suivantes :

**a) Impôt des personnes physiques**

**a.1 Impôt sur le revenu**

Le rendement de l'impôt sur le revenu présente une augmentation de CHF 223'912.70 par rapport au budget (CHF 78'223'912.70 contre CHF 78'000'000.00).

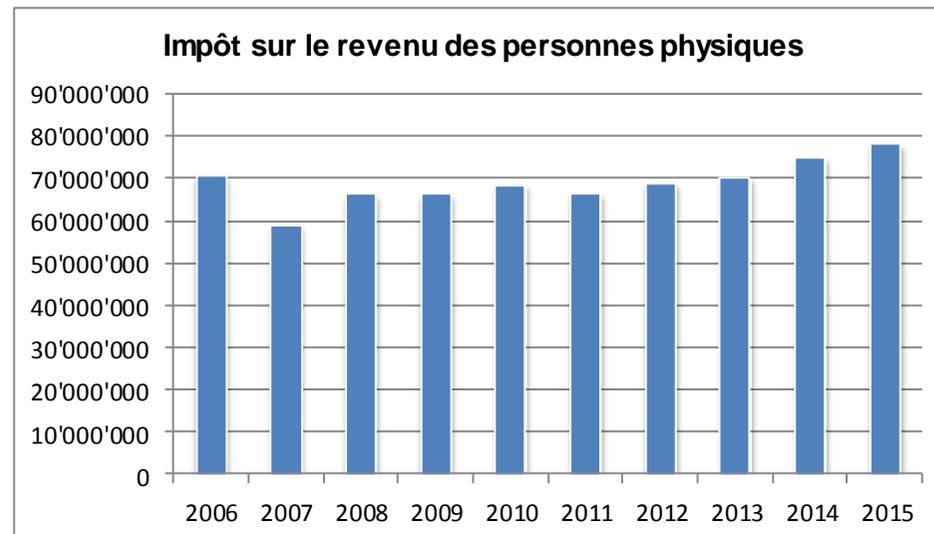
Impôt sur le revenu		
extourne provision 2013	17'500'000	73'853'913
extourne provision 2014	67'700'000	19'850'000
		69'720'000
<i>totaux égaux</i>	<i>85'200'000</i>	<i>163'423'913</i>
<b>résultat du compte 2015</b>	<b>78'223'913</b>	

facturations effectuées en 2015  
provision impôt 2014 à facturer  
provision impôt 2015 à facturer  
*totaux égaux*

La facturation des impôts pour les personnes physiques est toujours en décalage pour une durée d'environ 1½ année. Le Service des finances a facturé, dans le courant de l'année 2015, le solde de l'impôt 2013, environ CHF 18.6 mio. et les 74.0% de l'impôt 2014 pour environ CHF 54.6 mio. Par conséquent, il faut effectuer des provisions pour les impôts qui restent à facturer pour l'année 2014, ainsi que presque pour toute l'année 2015.

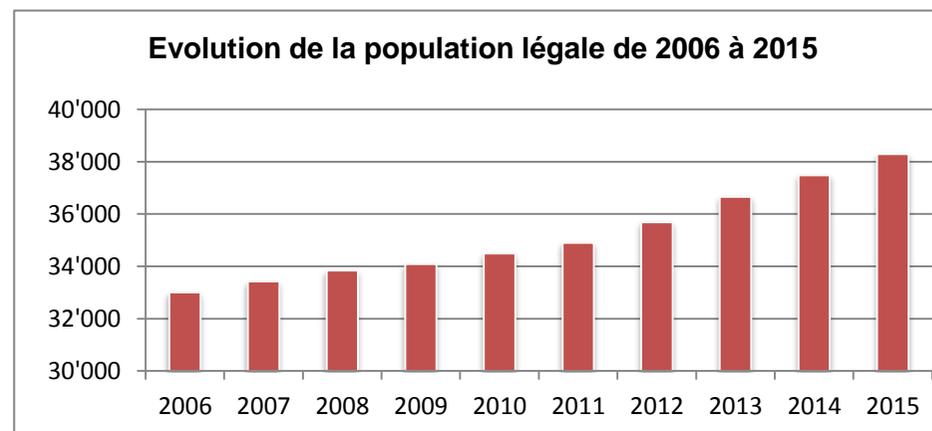
Lors de l'établissement du budget 2015, le Service des finances ne disposait de la facturation complète que pour l'impôt 2012. Il a pris en compte l'estimation du Service cantonal des contributions en y incluant divers facteurs de correction. La différence d'estimation est de CHF 223'912.70 ce qui correspond à une variation de seulement 0.28% par rapport aux revenu des personnes physiques.

Sur les dix dernières années, l'évolution de l'impôt communal sur le revenu des personnes physiques se traduit de la façon suivante :



Montants comptabilisés, y compris les provisions. (A noter que, dès 2007, le coefficient a été diminué de CHF 0.85 à CHF 0.773).

Il faut relever que la population légale de la Ville est en constante augmentation, ainsi que le démontre le graphique ci-après.



## a.2 Impôt sur la fortune

Le rendement de l'impôt sur la fortune des personnes physiques présente une augmentation de CHF 1'184'702.90 par rapport au budget (CHF 9'684'702.90 contre CHF 8'500'000.00).

Impôt sur la fortune		
extourne provision 2013	4'840'000	9'294'703 facturations effectuées en 2015
extourne provision 2014	8'590'000	5'280'000 provision impôt 2014 à facturer
		8'540'000 provision impôt 2015 à facturer
<i>totaux égaux</i>	<i>13'430'000</i>	<i>23'114'703 totaux égaux</i>
<b>résultat du compte 2015</b>	<b>9'684'703</b>	

Lors de l'élaboration du budget 2015, basé sur les facturations effectives de l'année fiscale 2012, le Service des finances s'était basé sur les estimations du Service cantonal des Contributions (SCC) qui s'attendait à une augmentation des impôts sur la fortune à env. 5.7% pour 2012. Or, l'augmentation réelle constatée pour la Ville de Fribourg est de l'ordre de 8.7%. Selon les derniers chiffres du SCC, ces impôts pour 2015 devront augmenter par rapport à la facturation 2012.

## b) Impôt des personnes morales

### b.1 Impôt sur le bénéfice

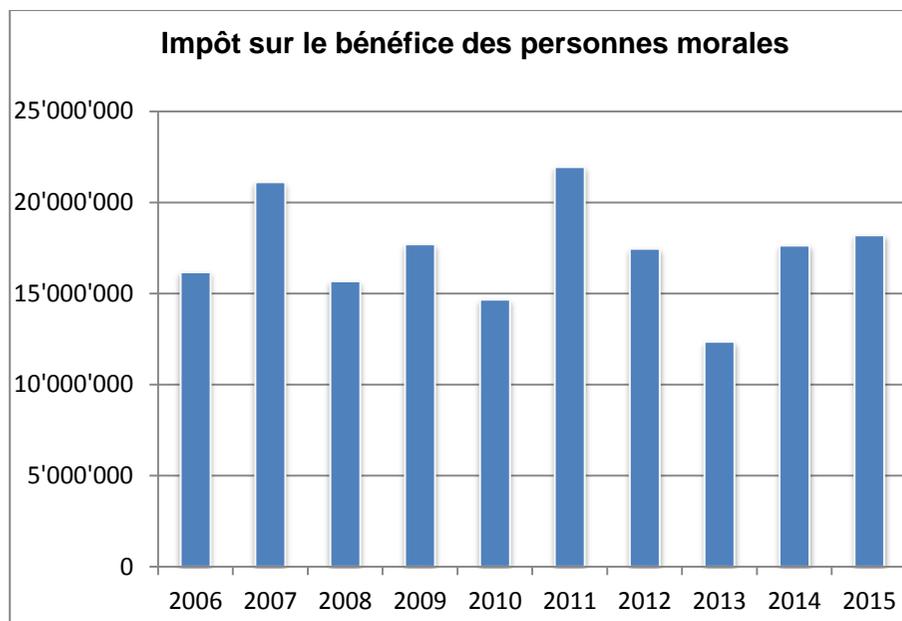
Le rendement de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales présente une augmentation par rapport au budget (CHF 18'196'503.70 contre CHF 17'500'000.00).

## Impôt sur le bénéfice

		19'656'504 facturations effectuées en 2015
extourne provision 2013	5'630'000	4'200'000 provision impôt 2014 à facturer
extourne provision 2014	10'600'000	10'570'000 provision impôt 2015 à facturer
<i>totaux égaux</i>	<i>16'230'000</i>	<i>34'426'504 totaux égaux</i>
<b>résultat du compte 2015</b>	<b>18'196'504</b>	

Par analogie à la facturation de l'impôt sur les personnes physiques, celle de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales s'effectue avec un décalage de 1½ année. Le Service des finances a facturé, dans le courant de l'année 2015, une partie de l'impôt 2012, environ CHF 0.34 mio., le solde de l'impôt 2013 pour environ CHF 10.9 mio., ainsi qu'une partie de l'impôt 2014 pour CHF 8.3 mio., soit un montant global de plus de CHF 19.0 mio. Par conséquent, il a effectué l'extourne des provisions comptabilisées dans les comptes 2014 et a provisionné les montants estimés des impôts encore à facturer pour l'année, 2014 et 2015.

En outre, la volatilité du rendement de cet impôt est largement supérieure à celui de l'impôt sur les personnes physiques. Les bénéfices des sociétés fluctuent de façon très importante d'une année à l'autre, en fonction de la conjoncture. A titre de comparaison, l'année fiscale 2013 (dernière année entièrement facturée) a rapporté CHF 16.8 mio., l'année fiscale 2012 CHF 17.1 mio. et l'année fiscale 2011 CHF 15.3 mio. Entre 2012 et 2013, la Ville de Fribourg a diminué de CHF 0.3 mio. ses rentrées fiscales, ce qui confirme la volatilité du rendement de cet impôt par rapport à l'impôt sur les personnes physiques.



## b.2 Impôt sur le capital

Les comptes 2015 bouclent avec un montant de CHF 5'050'093.75, soit CHF 250'093.75 de plus que le budget qui était estimé de CHF 4'800'000.00.

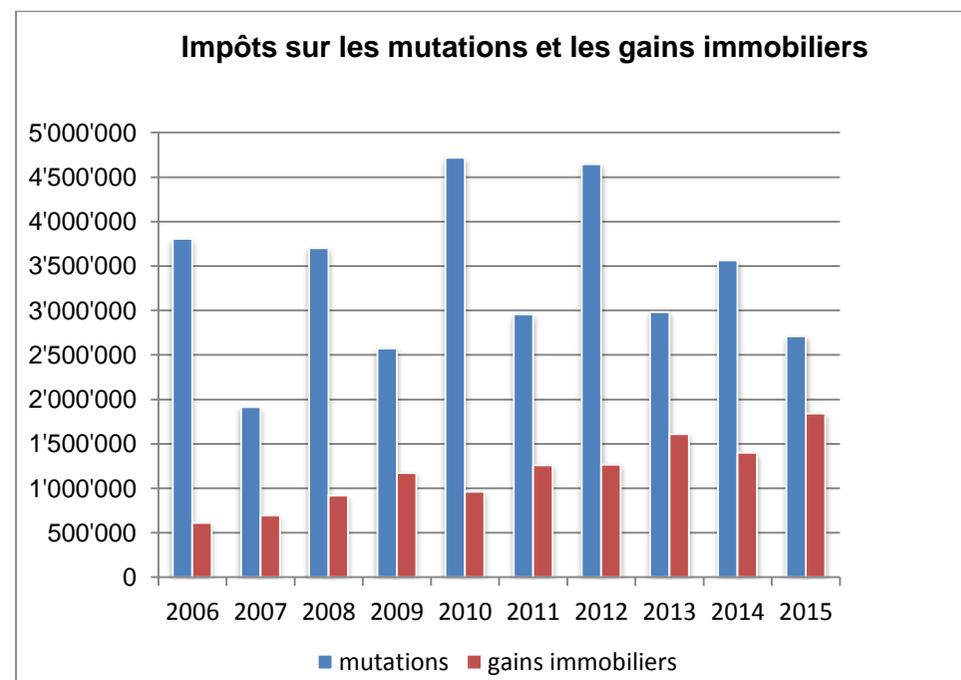
Impôt sur le capital		
extourne provision 2013	2'580'000	5'320'094
extourne provision 2014	4'030'000	2'170'000
		4'170'000
<i>totaux égaux</i>	<i>6'610'000</i>	<i>11'660'094</i>
<b>résultat du compte 2015</b>	<b>5'050'094</b>	<i>totaux égaux</i>

facturations effectuées en 2015  
provision impôt 2014 à facturer  
provision impôt 2015 à facturer

Lors de l'établissement du budget 2015, le Service des finances, à l'instar des autres impôts sur les personnes physiques et morales, ne disposait que de la facturation définitive de l'année fiscale 2012. Selon l'estimation du Service cantonal des contributions, reprise par le Service des finances, l'augmentation prévue pour l'année 2013 avait été estimée à 4.5% pour la Ville de Fribourg; en réalité elle a atteint 5.5%.

## c) Impôt sur les gains immobiliers et les droits de mutations immobilières

Le rendement de l'impôt sur les droits de mutations immobilières, CHF 2'712'876.30, est inférieur à la moyenne des années 2009-2013 retenue pour élaborer le budget 2015. Mais il faut remarquer que cet impôt est très fluctuant d'une année à l'autre, en fonction des différentes transactions immobilières s'effectuant sur le territoire communal (CHF 3'564'872.45 en 2014, CHF 2'981'659.85 en 2013, CHF 4'648'157.65 en 2012 et CHF 2'957'301.90 en 2011).



#### d) Impôt sur les prestations et bénéfiques en capital

Cet impôt dépend du nombre et du montant de capitaux versés à des privés dans le cadre du 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> pilier de prévoyance.

### 3. Evolution des recettes – commentaires des rubriques par Services

#### Finances

##### Intérêts actifs

		Compte	Budget	Ecart
220.420.00	Comptes de banques à vue	13'332.37	42'000.00	-28'667.63

Le niveau historiquement bas des taux d'intérêts a entraîné une perte de recettes de près de CHF 30'000.00 par rapport au budget 2015.

		Compte	Budget	Ecart
220.422.11	Portefeuille	2'194'198.00	1'603'900.00	590'298.00

Les dividendes de Frigaz SA ont été de CHF 550'000.00 plus élevés qu'au budget, celles de Placad SA de CHF 36'000.00. Ces dividendes sont les derniers avant création de la société Groupe E Celsius SA.

##### Autres recettes

		Compte	Budget	Ecart
231.436.00	Remboursement de subventions	583.30	20'000.00	-19'416.70

Cette rubrique est difficile à budgéter car aléatoire. Les CHF 20'000.00 ne visaient pas une subvention spécifique mais une moyenne des dernières années, qui ne s'est malheureusement pas réalisée en 2015.

#### Ecoles

##### Ecole de langue allemande

		Compte	Budget	Ecart
312.433.00	Ecolages d'élèves hors-cercle	17'110.00	35'000.00	-17'890.00

La différence de CHF 17'890.00 s'explique par une diminution des élèves scolarisés à la DOSF et provenant de communes hors-cercle. Ce poste budgétaire reste aléatoire donc difficile à établir avec précision.

		Compte	Budget	Ecart
312.451.00	Subvention cantonale location école libre publique	65'106.00	90'000.00	-24'894.00

Le budget 2015 relatif à la subvention cantonale pour la location de locaux scolaires a été établi sur la base des comptes 2013 (CHF 86'650.00). Au moment de l'établissement dudit budget communal, les décisions du Conseil d'Etat prévoyant des mesures structurelles d'économies n'étaient pas encore définitives. Ce sont dès lors exclusivement ces mesures structurelles qui sont à l'origine de l'écart de CHF 24'894.00

		Compte	Budget	Ecart
312.452.00	Participation des communes	951'767.25	1'100'000.00	-148'232.75

Le budget 2015 relatif à la participation des communes a été établi sur la base du budget 2014 (CHF 1'100'000.00) et des comptes 2013 (CHF 1'044'703.25). Les rubriques correspondantes pour les autres CO ont été établies selon le même schéma. La tendance vers le statu quo a été surestimée en l'espèce.

### Logopédie, psychologie et psychomotricité

		Compte	Budget	Ecart
325.461.00	Participation cantonale	366'302.05	420'000.00	-53'697.95

Cette rubrique a été établie sur la base des comptes 2013 et n'a pas suffisamment tenu compte des mesures d'économies cantonales qui ont eu pour effet la baisse de la subvention cantonale.

### Police locale et mobilité

#### Administration

		Compte	Budget	Ecart
400.427.00	Location du domaine public	417'311.30	520'000.00	-102'688.70

Cette rubrique est tributaire du nombre de chantiers en ville de Fribourg, de leur avancement et de leur emprise sur le domaine public (moins d'emprises importantes sur le domaine public en 2015).

#### Police

		Compte	Budget	Ecart
401.427.00	Produits des autorisations	1'004'000.80	845'000.00	159'000.80

Une augmentation des demandes d'autorisations, surtout au niveau des manifestations (+ 128 entre 2012 et 2015), est constatée. De même, la calculation du prix de la location du domaine public a été revue afin d'assurer une égalité de traitement envers les différentes manifestations. La Direction a également facturé aux organisateurs de manifestations toutes les demandes de préavis (patente K, cortège, etc.).

Le nombre d'autorisations de stationnement a augmenté (vignette habitant : + 95 pour un montant de CHF 37'620.00, vignette employé : + 16 pour un montant de CHF 12'000.00, autres autorisations : + 423 pour un montant de CHF 5'076.00).

La vente des cartes à usages multiples pour les autorisations concernant les véhicules utilitaires a été supprimée (suppression du rabais de CHF 2.00 par carte, soit une augmentation d'environ CHF 5'000.00). Toutefois, l'envoi de cartes à gratter pour un montant minimal de CHF 500.00 a été proposé (plusieurs entreprises ont profité pour acquérir des cartes pour un montant total d'environ CHF 15'000.00).

		Compte	Budget	Ecart
401.434.00	Produit des parcomètres	4'904'753.40	4'000'000.00	904'753.40

Ces recettes supplémentaires sont dues à l'augmentation du taux d'occupation des places de parc, à l'amélioration du taux de rotation et à l'augmentation des tarifs de parage.

#### Inspectorat du feu et protection civile

		Compte	Budget	Ecart
410.480.00	Réserve obligatoire : prélèvement	366'736.85	480'000.00	-113'263.15

Cet écart est dû au fait que deux factures concernant la transformation de l'abri du Schoenberg ont été comptabilisées en 2014 au lieu de 2015.

#### Service du feu

		Compte	Budget	Ecart
420.461.00	Subvention de l'ECAB	190'022.00	216'800.00	-26'778.00

Suite au rapport de la Commission paritaire, l'ECAB doit encore verser en 2016 un montant de CHF 30'000.00 pour 2015.

### Génie-civil

		Compte	Budget	Ecart
521.430.00	Contributions de tiers	335'898.30	60'000.00	275'898.30

Cette rubrique et la 521.380.00 sont directement liées. Elles concernent des contributions par des tiers. Le montant de cette rubrique est dans un compte de réserve.

### Déchets

		Compte	Budget	Ecart
530.452.00	Taxe versée par d'autres communes	341'507.00	370'000.00	-28'493.00

La différence s'explique par une divergence d'opinion entre les communes de Fribourg et de Villars-sur-Glâne quant au mandat de prestation pour la collecte des déchets de Villars-sur-Glâne. Des discussions sont en cours entre les parties.

### Décharge de Châtillon

		Compte	Budget	Ecart
531.434.01	Taxes de remise en état	465'590.00	608'200.00	-142'610.00
531.434.02	Taxe Confédération (OTAS) facturée clients	692'204.70	912'300.00	-220'095.30
531.434.05	Taxe cantonale facturée aux clients	692'204.70	912'300.00	-220'095.30

Pour les trois rubriques ci-dessus, l'écart s'explique par une estimation trop élevée du tonnage réceptionné à la décharge. Ces revenus sont liés à des charges parallèlement en baisse.

		Compte	Budget	Ecart
531.436.00	Frais facturés à des tiers	70'963.80	30'000.00	40'963.80

L'écart s'explique par des travaux supplémentaires réalisés sur le site afin de valoriser les mâchefers.

		Compte	Budget	Ecart
531.480.00	Réserve remise en état :prélèvement	435'863.10	1'150'000.00	-714'136.90

Les travaux à réaliser pour la couverture définitive de cette partie de la décharge ont été moins complexes et importants qu'estimés.

### Traitement et évacuation des eaux

		Compte	Budget	Ecart
532.434.00	Taxes d'épuration	3'197'894.90	3'670'000.00	-472'105.10

Le report de l'entrée en vigueur du nouveau règlement sur les eaux usées qui prévoit d'introduire une taxe de base pour le maintien de la valeur des installations explique cette différence. Ce nouveau règlement devrait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

		Compte	Budget	Ecart
532.434.01	Taxes de traitement des boues	461'590.20	395'000.00	66'590.20

La différence s'explique par le surplus de boues issues de Micarna acheminées à la STEP de Fribourg dans le cadre d'un accord avec la STEP de Pensier.

		Compte	Budget	Ecart
532.434.02	Taxes supplémentaires (extension STEP)	2'768'907.00	2'800'000.00	-31'093.00

Les difficultés économiques inattendues rencontrées par l'entreprise Pavatex expliquent la différence.

		Compte	Budget	Ecart
532.435.00	Vente de Biogaz à Frigaz	719'074.20	660'000.00	59'074.20

Suite à l'accord entre les STEP de Pensier et de Fribourg pour l'acheminement d'une part des boues de Micarna, le volume de biogaz vendu à Frigaz a été plus important que prévu.

		Compte	Budget	Ecart
532.452.00	Autres communes : taxes	174'042.40	300'000.00	-125'957.60

Le coût de taxation pour les Communes de Granges-Paccot et Givisiez diffère d'une année à l'autre, puisque le tarif se calcule sur les frais effectifs de la Step de la Ville. Environ CHF 60'000.00 s'expliquent par cette différence de tarif appliqué sur la base des coûts effectifs de 2013 et de 2014. Les variations de consommation peuvent également engendrer des différences. Pour le solde, un montant de CHF 65'484.80 a été remboursé en 2015 aux Communes de Granges-Paccot et de Givisiez, lesquelles ont été provisoirement surtaxées sur l'exercice précédent. Une adaptation du budget sera faite pour les exercices suivants.

		Compte	Budget	Ecart
532.480.01	Réserve "Canalisations" : prélèvement	3'044'165.94	1'500'000.00	1'544'165.94

En 2015, la méthode appliquée les années précédentes a été reproduite. Dès l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les eaux en 2017, cette méthode sera

adaptée. L'écart de CHF 1.5 mio. est dû à l'augmentation importante du nombre de remplacements de canalisations en 2015.

#### Endiguements

		Compte	Budget	Ecart
533.460.00	Subvention fédérale : correction Gottéron	0.00	70'000.00	-70'000.00

Faute d'obtention du permis de construire, les travaux de sécurisation de la vallée du Gottéron n'ont débuté que dans le courant de l'année 2015. Les subventions sont donc attendues à partir de l'exercice 2016.

#### Urbanisme et architecture

##### Bâtiments locatifs

		Compte	Budget	Ecart
613.423.01	Loyers appartements	740'804.20	778'000.00	-37'195.80

Le revenu locatif du complexe Sémiramis est en dessous des prévisions. Par ailleurs, un appartement de concierge a été loué à un employé de la Commune. Le revenu locatif de ce logement a encore été comptabilisé dans la rubrique des écoles, mais était déjà budgétisé dans la rubrique 613.423.01.

##### Urbanisme - exploitation

		Compte	Budget	Ecart
620.434.00	Approbations divers PAD	0.00	50'000.00	-50'000.00

Les recettes envisagées sur 2015 ne sont pas rentrées comme prévues. Aucune prestation n'a été facturée en 2015 étant donné qu'aucun nouveau PAD n'a été approuvé dans cette période. La facturation s'effectue à l'approbation du PAD.

## Cimetière

		Compte	Budget	Ecart
622.435.00	Produits décoration des tombes	312'518.50	340'000.00	-27'481.50

Les recettes de cette rubrique sont directement liées au nombre de nouvelles tombes et à la grandeur des surfaces de plantations. Ces dernières années pratiquement un tiers des inhumations ont lieu au jardin du souvenir et une quantité non négligeable d'urnes ne sont plus inhumées dans les cimetières. Cela diminue le nombre des contrats d'entretiens contractés.

		Compte	Budget	Ecart
622.435.01	Abonnements de longue durée	91'476.45	194'000.00	-102'523.55

Cette rubrique variait fortement d'une année à l'autre par le passé. Particulièrement basse en 2014 (CHF 128'230.25), la diminution s'est encore accentuée cette année. La raison principale est la diminution des surfaces de décorations, en cause les urnes funéraires et le fait qu'une partie de ces dernières ne sont plus inhumées dans les cimetières et qu'un tiers des défunts choisissent l'inhumation dans le jardin du souvenir. La diminution du nombre de tombes à décorer et le fait que ces surfaces sont de plus petite taille influencent négativement les recettes de cette rubrique.

## Sports

### Gîte d'Allières

		Compte	Budget	Ecart
914.427.00	Location	29'719.70	50'000.00	-20'280.30

Les locataires qui avaient repris les activités du Gîte d'Allières au 1er octobre 2013 ont demandé à les arrêter en cours de contrat. La Ville de Fribourg a accepté cette requête début 2015. Par conséquent, le temps de procéder à un appel d'offres et de trouver de nouveaux candidats, le Gîte d'Allières a été fermé durant 3 mois.

Le Gîte d'Allières a ouvert à nouveau ses portes le 1er juillet 2015 avec de nouveaux locataires.

## Institutions et assurances sociales

### Chantier écologique (CEVF)

		Compte	Budget	Ecart
1050.451.05	Facturation des prestations MIS	207'080.00	235'000.00	-27'920.00

Deux événements imprévus ont plongé le CEVF dans une situation très difficile au début de l'été 2015, en raison des incapacités de travail de longue durée du responsable du CEVF (dès le mois de mai) et d'un chef d'équipe (dès juillet). De fait, le fonctionnement courant de la mesure a été perturbé, ce qui a réduit le nombre de participants et donc les frais d'organismes facturés au Service de l'aide sociale.

### Aide sociale

		Compte	Budget	Ecart
1110.451.00	Facturation Etat part cantonale LASoc (RSF 831.0.1 art. 32)	4'241'167.10	4'800'000.00	-558'832.90

Comme les montants d'aide matérielle octroyés ont diminué en 2015, le montant récupéré par la facturation au SASoc a également diminué en proportion. La baisse des dépenses d'aide sociale ne peut être évaluée de manière exacte, car les facteurs sont multiples.

		Compte	Budget	Ecart
1110.451.10	Facturation pot commun district prest. LASoc (RSF 832.0.1 art. 34)	1'811'154.65	2'400'000.00	-588'845.35

Le calcul du montant récupéré par le pot commun est dépendant des montants d'aide sociale alloués dans les communes du district. La Ville est la plus grande commune et elle a subi une baisse générale de l'aide versée ; en conséquence, le montant reçu du pot commun est également moins élevé. L'analyse rejoint celle du compte 1110.451.00.

## II. Examen de détail de l'évolution des charges

### Observations générales

Les charges de l'exercice 2015 sont passées de CHF 234'545'497.00 au budget à CHF 237'873'480.38 aux comptes. L'analyse des charges par nature démontre la bonne maîtrise globale des charges internes de la Ville de Fribourg.

### Evolution par nature des charges, hors imputations internes

Nature comptable		Comptes 2015	Budget 2015	Ecart en CHF	Ecart en %
30	Charges de personnel	58'971'488	56'462'500	2'508'988	4.4%
31	Biens, services et marchandises	30'272'381	29'186'775	1'085'606	3.7%
32	Intérêts passifs	5'641'957	5'544'272	97'685	1.8%
33	Amortissements	14'955'277	13'361'515	1'593'762	11.9%
35	Remboursements et participations à des collectivités publiques	66'324'950	67'593'960	-1'269'010	-1.9%
36	Subventions accordées	34'988'663	36'072'130	-1'083'467	-3.0%
38	Attributions aux réserves	2'103'681	1'418'658	685'023	48.3%
<b>Total (sans imputations internes)</b>		<b>213'258'398</b>	<b>209'639'810</b>	<b>3'618'588</b>	<b>1.7%</b>

L'analyse des charges de personnel est intégrée dans le présent message dans un chapitre séparé, en page 22.

La rubrique "Biens, services et marchandises" augmente de 3.7%, les coûts du litige de dépollution et les impôts irrécouvrables représentent les plus grandes positions totalisant un dépassement de l'ordre de CHF 3.1 mio. Les sites pollués, l'incinération des boues et le traitement ordures par tiers réduisent cet écart de CHF 1.2 mio. Le solde est constitué d'écarts d'importance réduite. Si on exclut le cas de la résolution du litige de dépollution de terrain, ce poste de charges se situe en-dessous du budget à hauteur de CHF 1.7 mio.

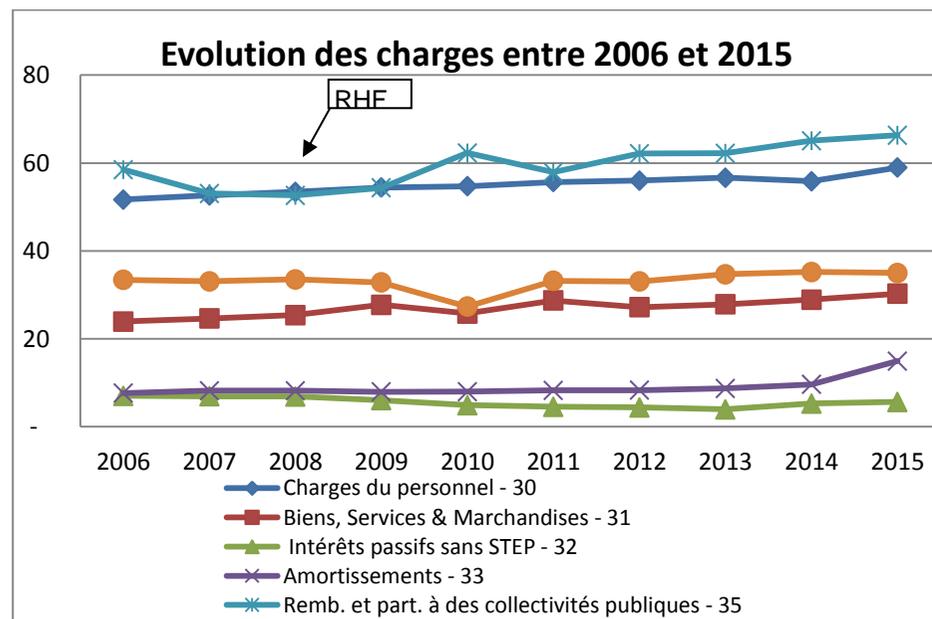
Les intérêts des dettes (rubrique 32) sont en augmentation de CHF 0.1 mio. par rapport au budget, soit 1.8%. Il faut également relever que les intérêts passifs comprennent les intérêts de 4.25% liés au prêt de la Caisse de prévoyance de 46.8 millions à la Ville de Fribourg (CHF 1.96 mio.).

L'écart au niveau de la rubrique 33 "Amortissements" s'explique uniquement par l'amortissement des canalisations et de la STEP (532.332.01 pour CHF 1.5 mio. et 532.332.00 pour CHF 0.05 mio.). Le montant d'amortissement des canalisations est financé par une reprise sur la réserve (532.480.01). Tous les amortissements restants ont été comptabilisés à hauteur des montants budgétés.

Les rubriques 35 "Remboursements et participation à des collectivités publiques" et 36 "Subventions accordées" sont légèrement plus basses que le budget 2015.

L'augmentation de l'attribution aux réserves (rubrique 38) de CHF 0.7 mio. est due à une attribution aux réserves obligatoires supérieure afin de garantir l'équilibre du compte du traitement et de l'évacuation des eaux (532), celui des places de parcs publiques (521) ainsi que pour la nouvelle réserve pour sites pollués de CHF 0.5 mio. (531).

**Evolution de charges entre 2006 et 2015 (sans les intérêts et les amortissements de la STEP)**



Pour rappel, dès 2007, le Canton de Fribourg a repris toutes les charges des hôpitaux en instituant la mise en réseau des hôpitaux régionaux et de l'Hôpital cantonal. Cette réforme a permis de diminuer les charges de la rubrique 35 "Remboursements et participations à des collectivités publiques" de l'ordre de CHF 8.0 mio. Afin de compenser les conséquences financières de cette réforme (charges supplémentaires pour le Canton, charges en moins pour les communes), la Commune de Fribourg s'est vue diminuer son coefficient d'impôt de 85.0 ct à 77.3 ct.

La progression importante de la rubrique "Biens, service et marchandises" en 2009 provient de la réserve sur risque juridique et de l'augmentation des charges liées aux décharges.

En 2010, la mise en place de l'Agglomération a entraîné un transfert de charges entre la rubrique 36 "Subventions accordées" qui a diminué de 6 millions et la rubrique 35 "Remboursement et participation à des collectivités

publiques" qui a augmenté du même montant. En 2011, la nouvelle péréquation financière a diminué la rubrique "Remboursement et participation à des collectivités publiques" de l'ordre de 6 millions grâce à la nouvelle méthode de facturation calculée exclusivement sur la population. Par contre, la rubrique "Subventions accordées" augmente de l'ordre de 5.1 millions à cause de la participation à la péréquation des charges.

En 2014, les charges de la rubrique 30 "Charges de personnel" diminuent légèrement dues à réduction de la participation des employeurs à la caisse de prévoyance. Le taux de cotisation passe de 16.55% jusqu'en 2013 à 12% en 2014. Cette évolution est liée à la réforme structurelle et au financement de la caisse de prévoyance voté le 21 janvier 2013 par le Conseil général. En corollaire, les charges d'intérêts, rubrique 32 "Intérêts passifs" et les amortissements, rubrique 33, liées au prêt de la Caisse de prévoyance augmentent de respectivement CHF 1'990'573.00 et CHF 515'312.00, soit un total de CHF 2'505'885.00. Globalement, le coût de cette réforme structurelle peut être évaluée, en 2014, à CHF 1.0 mio. net pour la Ville de Fribourg, soit 2.5 millions de charges et une diminution de contribution à la Caisse de prévoyance de 1.5 million.

En 2015, les amortissements (rubrique 33) augmentent en raison de la couverture des charges des canalisations et les charges de personnel (rubrique 30) augmentent en raison de la création de la provision pour le solde d'heures variables et les vacances du personnel communal au 31.12.2015 (rubrique charge du personnel).

**1. Résultats par Services (classification administrative)**

L'examen de détail démontre également quelques mouvements relativement sensibles dans les divers Services communaux.

	Comptes 2015		Budget 2015		Variation nette budget/ comptes
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Amélioration Aggravation (-)
Adm. générale	12'258'944.90	873'571.79	9'077'065.00	848'040.00	-3'156'348
Finances	24'357'889.47	153'303'090.51	22'138'043.00	149'660'395.00	1'422'849
Ecoles	63'570'711.79	7'961'989.05	64'379'178.00	8'176'750.00	593'705
Police locale et Mobilité	8'995'383.27	14'472'166.63	9'049'293.00	13'510'920.00	1'015'156
Génie civil	37'470'889.13	25'378'875.68	37'640'994.00	25'080'300.00	468'681
Urbanisme et architecture	17'613'465.14	19'782'452.90	17'449'176.00	19'977'600.00	-359'436
Informatique	2'713'993.25	2'713'993.25	2'817'956.00	2'817'956.00	0
Service culturel	5'173'724.00	167'747.05	5'169'000.00	160'000.00	3'023
Sports	4'984'388.63	1'760'237.80	4'909'260.00	1'753'100.00	-67'991
Institutions et ass. sociales	30'030'476.65	307'080.00	29'460'125.00	340'000.00	-603'272
Aide sociale	19'126'647.55	10'940'962.87	20'737'003.00	12'000'100.00	551'218
Curatelles d'adultes	3'279'226.95	600'366.10	3'181'854.00	510'100.00	-7'107
Agglomération	8'297'739.65		8'536'550.00		238'810
Total	237'873'480.38	238'262'533.63	234'545'497.00	234'835'261.00	-139'521

### Les imputations internes

En premier lieu, il faut rappeler que toutes les rubriques d'imputations internes xxx.390.xx et xxx.490.xx se compensent entre le débit et le crédit et n'influencent en aucun cas le résultat net de l'exercice.

Ces imputations internes permettent d'introduire une approche de comptabilité analytique dans les Services et de répercuter ainsi les coûts dans les Services concernés.

Les explications ci-après intègrent les écarts de plus de 10% dès CHF 10'000.00 sur les charges non liées.

## 2. Evolution des charges – commentaires des rubriques par Services

### Administration générale

#### Conseil communal

		Compte	Budget	Ecart
100.307.00	Pensions aux retraités	826'668.00	780'590.00	46'078.00

Les pensions versées aux anciens conseillers communaux sont coordonnées avec une éventuelle rente d'une institution de prévoyance ainsi qu'avec le revenu d'une activité lucrative. Cette coordination est effectuée à partir des données fiscales qui arrivent bien souvent avec un décalage important, il s'ensuit des corrections tantôt à la hausse, tantôt à la baisse de certaines situations.

		Compte	Budget	Ecart
100.310.01	Bulletin d'information "1700"	213'493.54	170'000.00	43'493.54

La nouvelle présentation du Bulletin d'information communal 1700, plus attrayante et rendant le journal plus visible, a attiré davantage d'intérêt et un nombre plus important d'articles extérieurs, provenant d'associations culturelles, sociales ou sportives de la ville. En outre, le nombre important de dossiers communaux nécessitant une information à l'intention des habitants est également en hausse et le nombre de pages de plusieurs éditions du Bulletin a dû être augmenté.

#### Secrétariat de Ville

		Compte	Budget	Ecart
110.318.15	Frais judiciaires et d'expertises	185'478.50	150'000.00	35'478.50

Les montants les plus importants portés en compte sont liés à l'affaire opposant un litige de dépollution à la Ville de Fribourg. Le Tribunal cantonal a alloué un montant de CHF 85'000.00 à titre d'indemnité de partie à l'avocat de la partie adverse.

		Compte	Budget	Ecart
110.318.16	Frais convention terrains Ste-Thérèse	2'713'669.81	0.00	2'713'669.81

L'accord trouvé dans le cadre du litige de dépollution du terrain Ste-Thérèse a engendré une charge non budgétée de CHF 2.7 mio.

#### Service des relations humaines

		Compte	Budget	Ecart
130.318.00	Mandats externes gestion personnel	104'601.40	55'000.00	49'601.40

La prévision des dépenses de ce poste est toujours difficile, une partie des dépenses est stable et régulière, c'est le cas du suivi des cas de maladie pour un montant de près de CHF 35'000.00. Une autre part est stable sur un cycle pluriannuel, c'est le cas de la certification equal salary qui coûte globalement CHF 30'000.00 sur 3 ans. Cette dépense est inscrite avec un montant annuel de CHF 10'000.00 au budget. Toutefois les montants ne se répartissent pas de manière identique sur les 3 ans. En 2015 un nouveau cycle a démarré et le montant effectif a été de CHF 20'000.00. Cette rubrique inscrit aussi les interventions externes sollicitées dans diverses situations RH. Il y a eu l'engagement de deux nouveaux Chefs de service pour lesquels il a été fait appel à des sociétés spécialisées.

#### Finances

##### Personnel communal : charges sociales diverses

		Compte	Budget	Ecart
201.301.25	Prestations supplémentaires	1'672'000.00	0.00	1'672'000.00

Il s'agit de la comptabilisation d'une provision pour le solde au 31.12.2015 des heures variables ainsi que des vacances du personnel de la Ville à reporter sur l'année 2016, calculé au tarif horaire individuel et majoré des charges sociales de l'employeur. Le montant de CHF 1.672 mio. concerne le personnel qui travaille dans les Services qui ne sont pas financés par une taxe; le montant total de la provision pour toute la Ville se monte à CHF 1.805

mio. Dès 2016, seule la variation annuelle de ce solde sera à comptabiliser, le montant 2015 est donc une mise à niveau initiale et représente de ce fait une matérialité importante mais unique.

#### Assurances, locaux, divers

		Compte	Budget	Ecart
203.319.00	Débiteurs irrécouvrables	159'854.17	120'000.00	39'854.17

La provision pour perte sur débiteurs a été adaptée à l'évolution du poste des débiteurs, en appliquant une méthode identique à celle des années précédentes.

#### Intérêts passifs et frais d'emprunt

		Compte	Budget	Ecart
240.318.00	Frais d'emprunts	48'880.55	10'000.00	38'880.55

Le rôle d'intermédiaire des banques dans les transactions d'emprunts qui mettent en relation directe l'investisseur et l'emprunteur (placements privés) occasionnent des commissions plus élevées. En contrepartie, les taux d'intérêts très bas pour les nouveaux emprunts minimisent cet impact si on le considère sur toute la durée totale du prêt.

		Compte	Budget	Ecart
240.322.00	Intérêts des dettes à moyen et long termes	3'052'758.27	2'750'000.00	302'758.27

Cet écart est généré de manière paradoxale par les taux d'intérêts particulièrement bas des nouveaux emprunts. Les contrats Swap prévoient cependant un plancher sur le LIBOR en cas de taux négatifs, le taux payé ne peut pas descendre en dessous de la marge (zéro) et la Ville ne profite pas des taux d'intérêts négatifs sur ces opérations. En outre, les intérêts des emprunts à taux variables ont été sous-estimés.

## Ecoles

### Administration

		Compte	Budget	Ecart
300.352.00	Autres communes : écolages	38'623.25	6'000.00	32'623.25

L'augmentation de la rubrique est en lien avec l'augmentation du nombre d'élèves scolarisés pour l'essentiel au CO de Marly, dont leur domicile est à Fribourg. Une nouvelle répartition des classes d'accueil entre les CO de Marly, Jolimont et Belluard en est la principale cause.

### Ecole de langue allemande

		Compte	Budget	Ecart
312.316.00	Loyers ELPF	320'492.50	290'000.00	30'492.50

Le budget 2015 relatif au loyer ELPF concernant les locaux scolaires a été établi sur la base des comptes 2013 (CHF 292'335.00). La répercussion de certains travaux sur le loyer n'a pas pu être prévue lors de l'établissement du budget 2015.

### Logopédie, psychologie et psychomotricité

		Compte	Budget	Ecart
325.318.00	Examens, traitements logopédiques et de psychomotricité	927'158.15	850'000.00	77'158.15

L'augmentation de la rubrique est en lien avec l'augmentation du nombre d'élèves scolarisés et des cas annoncés au canton.

		Compte	Budget	Ecart
325.351.00	Institut de pédagogie curative	332'034.00	286'000.00	46'034.00

Même remarque qu'à la rubrique 325.318.00

## Service dentaire

		Compte	Budget	Ecart
341.351.00	Soins donnés par le canton	500'900.40	670'000.00	-169'099.60

La baisse du nombre de soins donnés par le canton n'a pas suffisamment été prise en considération lors de l'établissement du budget 2015. Elle n'était pas prévisible.

## Police locale et mobilité

### Police

		Compte	Budget	Ecart
401.318.30	Honoraires et prestations	83'730.10	59'000.00	24'730.10

Le nombre de dénonciations de la Police cantonale concernant les règlements communaux a fortement augmenté en 2015 pour atteindre CHF 8'040.00. De même, le nombre de mise en fourrière a cru de CHF 6'580.00. Les frais d'étalonnage des appareils (METAS) ont augmenté et des pannes ainsi que des réfections de chaussées ont occasionné des frais supplémentaires de CHF 8'965.00. La Ville de Fribourg a pris à sa charge les frais liés aux effectifs supplémentaires nécessités lors du cumul de manifestation du 30 octobre 2015 (CHF 1'296.00). Ces frais ont été couverts par la vente des tickets de stationnement.

### Service du feu

		Compte	Budget	Ecart
420.351.00	Office cantonal protection environnement	50'714.25	25'000.00	25'714.25

Entre le 10 mars 2014 (planification) et septembre 2015 (facturation), le Sen a adapté le montant de la participation communale. Cette dernière est ainsi passée de CHF 25'000.00 à CHF 50'000.00. Pour le budget 2016, la contribution de chaque commune sera deux fois et demie inférieure.

## Génie-civil

### Places de parc publiques

		Compte	Budget	Ecart
521.380.00	Réserve obligatoire : attribution	335'898.30	36'500.00	299'398.30

Cf. commentaire sous rubrique 521.430.00.

		Compte	Budget	Ecart
521.430.00	Contributions de tiers	335'898.30	60'000.00	275'898.30

Cette rubrique et la 521.380.00 sont directement liées. Elles concernent des contributions par des tiers. Le montant de cette rubrique est dans le compte de réserve.

### Eclairage public

		Compte	Budget	Ecart
523.312.00	Electricité	362'900.00	323'000.00	39'900.00

L'impact de l'obligation légale d'adaptation de l'éclairage public a comme incidence des délais de livraison beaucoup plus longs. En conséquence, les économies escomptées sont reportées dans l'attente de l'installation des nouveaux luminaires. De plus, le relevé des compteurs d'électricité par Groupe e met en évidence une différence de plusieurs jours supplémentaires comparativement à l'année précédente.

### Déchets

		Compte	Budget	Ecart
530.301.25	Prestations supplémentaires	76'000.00	0.00	76'000.00

Cette rubrique concerne la comptabilisation des soldes d'heures variables et vacances au 31.12.2015 effectuées par le personnel dans le cadre du chapitre « Déchets ».

## Décharge de Châtillon

		Compte	Budget	Ecart
531.380.02	Réserve sites pollués : attribution	500'000.00	0.00	500'000.00

Cette nouvelle rubrique a été initiée afin de provisionner un capital en vue de probables coûts d'assainissement d'anciennes décharges ménagères et lieux d'activité artisanale appartenant à la Ville.

### Traitement et évacuation des eaux

		Compte	Budget	Ecart
532.301.25	Prestations supplémentaires	46'000.00	0.00	46'000.00

Cette rubrique concerne la comptabilisation des soldes d'heures variables et vacances au 31.12.2015 effectuées par le personnel dans le cadre du chapitre « traitement et évacuation des eaux ».

		Compte	Budget	Ecart
532.332.00	Amortissement investissement (extension STEP)	2'639'625.20	2'590'000.00	49'625.20

L'amortissement supplémentaire de l'investissement de la STEP a pu se faire en regard de revenus également perçus en sus.

		Compte	Budget	Ecart
532.332.01	Amortissement investissement canalisations	3'044'165.94	1'500'000.00	1'544'165.94

L'amortissement supplémentaire des canalisations est lié à un prélèvement dans la réserve (532.480.01) car il se fait à hauteur des dépenses. L'attribution à la réserve se fait en fonction des facturations uniques de raccordement au réseau d'eau.

		Compte	Budget	Ecart
532.380.00	Réserve obligatoire : attribution	685'192.88	656'958.00	28'234.88

Voir commentaire ci-dessus.

#### Economat

		Compte	Budget	Ecart
550.316.00	Locations photocopieurs	379'541.20	330'000.00	49'541.20

La base contractuelle pour les exercices 2013 et 2014 quant au nombre de copies effectuées par la centrale d'impression fixe un plafond à partir duquel le surplus de copies est facturé avec une marge supplémentaire. Compte tenu du nombre de copies, des coûts supplémentaires ont dû être supportés sur l'exercice 2015. Le contrat a été révisé en élevant le seuil à un niveau conforme aux impressions faites.

#### Urbanisme et architecture

##### Bâtiments administratifs

		Compte	Budget	Ecart
611.315.00	Installations et équipements (entretien)	45'542.75	20'000.00	25'542.75

Il a été décidé avec le Service des finances que tous les contrats d'entretien en lien avec cette rubrique soient pris en charge uniquement par cette rubrique, ce qui n'était pas le cas les années précédentes.

##### Bâtiments scolaires

		Compte	Budget	Ecart
612.301.00	Salaires des concierges	355'068.80	0.00	355'068.80

Cet écart a été généré par un déplacement de rubrique du budget. A l'avenir, ces positions seront visibles sous les rubriques 310, 311 et 312.

		Compte	Budget	Ecart
612.311.00	Installations et équipements (achat)	99'272.95	70'000.00	29'272.95

Divers appareils ménagers hors d'usage ont dû être remplacés. Plusieurs stores cassés et non réparables ont dû également être remplacés.

		Compte	Budget	Ecart
612.314.00	Entretien par des tiers	518'037.40	430'000.00	88'037.40

Trois événements sont liés au dépassement de cette rubrique : dans le bâtiment C de la Heitera, le remplacement de l'étanchéité de la toiture végétalisée de la terrasse de l'ancien appartement du concierge, la toiture de la salle de chant qui a subi des infiltrations répétées, travaux d'un montant de CHF 108'190.00.00 ainsi que la démolition, par mesure de sécurité, du couvert du bâtiment B de l'école de la Vignettaz, travaux d'un montant de CHF 71'150.00.00

		Compte	Budget	Ecart
612.315.00	Installations et équipements (entretien)	68'242.85	40'000.00	28'242.85

(idem 611.315.00) Il a été décidé avec le Service des finances que tous les contrats d'entretien en lien avec cette rubrique soient pris en charge uniquement par cette rubrique, ce qui n'était pas le cas les années précédentes.

## Informatique

### Exploitation

		Compte	Budget	Ecart
700.318.10	Prestations de service effectuées par des tiers	29'273.40	0.00	29'273.40

Le double projet de migration sous Windows 7 et de virtualisation des postes de travail a été conduit de juin 2014 à l'été 2015, pour les postes affectés à des utilisateurs (vs PC liés au pilotage de périphériques ou PC portables). S'agissant de traiter un parc de près de 400 PC, il importait de disposer de ressources adaptées en personnel. Le départ à la retraite à fin 2014 d'un collaborateur et surtout la fin non prévue d'un contrat à durée déterminée à fin 2014 ont nécessité l'engagement d'une ressource externe, via une entreprise spécialisée, mais sur quelques mois seulement et au moment le plus opportun. Ce type de prestations de service s'inscrit dans une rubrique spécifique. La vacance des deux postes précités a permis de financer cette charge en-dessous des limites budgétaires globales des rubriques RH (somme des rubriques 700.30x.xx et 700.318.10 inférieure à la dotation budgétaire 2015).

## Sports

### Piscine du Levant

		Compte	Budget	Ecart
915.312.00	Electricité	49'347.90	25'000.00	24'347.90

Depuis mai 2015, la piscine du Levant n'est plus en lien avec la centrale énergétique de la Cité du Levant dont la régie a dû, dans un laps de temps relativement court, s'adapter aux nouvelles normes en matière de qualité de l'air et d'émission de CO2.

De ce fait, la répartition des coûts de l'énergie électrique entre la Cité du Levant et la piscine n'est plus d'actualité. Il en résulte une augmentation des frais d'électricité de la piscine.

		Compte	Budget	Ecart
915.314.00	Entretien par des tiers	107'410.25	55'000.00	52'410.25

Du fait de l'arrêt du lien énergétique avec la Cité du Levant, la Service des sports a dû louer une centrale provisoire extérieure afin d'assurer le chauffage de la piscine. La différence mentionnée dans cette rubrique concerne cette location.

## Participations et subventions

		Compte	Budget	Ecart
920.364.00	Bains de la Motta SA (déficit)	226'100.53	170'000.00	56'100.53

Le déficit est couvert par les comptes de la Ville de Fribourg. L'été 2014 a été particulièrement mauvais.

## Institutions et assurances sociales

### Contributions selon dispositions légales

		Compte	Budget	Ecart
1030.351.11	Allocations familiales (LAFC RSF 836.1)	191'833.15	158'800.00	33'033.15

La raison de cette augmentation est essentiellement due à la hausse du nombre d'ayants droit, qui suit la courbe démographique du canton.

		Compte	Budget	Ecart
1030.351.11	Prest. Accompagnement dans les EMS (LEMS RSF 834.2.1 art. 25)	6'481'720.85	5'759'400.00	722'320.85

Le dépassement est principalement dû aux effets de la mise en œuvre de la législation fédérale sur le nouveau régime de financement des soins et à

l'introduction du nouvel outil d'évaluation des niveaux de soins (RAI, avec 12 niveaux au lieu de 4), donc changement de système de calcul de la lourdeur et du coût des situations. Cela implique la présence d'un reliquat pour rattraper les soldes des années précédentes. Dès 2016, la situation sera rétablie.

		Compte	Budget	Ecart
1030.365.10	Indem. Forfaitaire pour aide personnes impotentes (FASD RSF 823.1 art. 13)	1'127'516.00	1'001'060.00	126'456.00

Les coûts sont liés aux demandes faites et octroyées selon la Loi sur les indemnités forfaitaires. Ce dépassement provient surtout du solde de l'exercice 2014, facturé dans le courant de l'année 2015.

#### Autres participations et subventions

		Compte	Budget	Ecart
1040.365.20	Accueil de la petite enfance	4'264'137.80	4'515'000.00	-250'862.20

Plusieurs raisons expliquent cette situation favorable pour la Ville :

- la crèche Le Bosquet n'a pas utilisé la totalité de l'enveloppe mise à sa disposition, avec environ CHF 37'800.00 non utilisés ;
- idem pour l'Association d'accueil familial de jour, pour CHF 62'000.00 ;
- l'entrée en vigueur du nouveau tarif des crèches, dès le 1<sup>er</sup> mars 2015, a généré des revenus supplémentaires des frais facturés aux parents ;
- l'exercice 2014 était positif pour certaines crèches, qui a permis une réduction en conséquence de la subvention 2015 ;
- ces deux derniers points ont permis une économie de l'ordre de CHF 151'000.00.

#### Aide sociale

		Compte	Budget	Ecart
1110.366.20	Frais médicaux de base LASoc	537'825.15	300'000.00	237'825.15

Suite à une modification de la législation en matière d'octroi de subsides pour les primes d'assurance-maladie ainsi que des directives émanant du Service cantonal de l'action sociale (SASoc), la part des primes d'assurance-maladie payées par le Service de l'aide sociale a été séparée des autres frais médicaux pris en charge. Cette séparation s'est faite sur les comptes 1110.366.20 (Frais médicaux de base) et 1110.351.15 (Primes LAMal des bénéficiaires). Le SASoc avait effectué des calculs pour estimer les montants qui seraient à porter au budget des communes. Ces derniers se sont avérés imprécis : pour la Ville de Fribourg, c'est un montant de CHF 300'000.00 qui a été porté au budget, ce qui finalement n'était pas très représentatif. Cela a été corrigé dans le budget 2016.

Par ailleurs, si l'on considère les deux comptes précités ensemble, on peut constater que le montant porté au budget est supérieur à la charge effective (CHF 528'603.50).

		Compte	Budget	Ecart
1110.366.30	Prestations circonstantielles LASoc	3'040'245.60	2'350'000.00	690'245.60

L'augmentation principale de ce montant provient de la pratique du Service, lorsque des montants doivent être transférés d'un compte à l'autre entre des bénéficiaires, en lien avec le principe comptable d'interdiction de compensation entre les charges et les produits. Le compte de charge utilisé est le 1110.366.30 et le compte de produit est le 1110.436.10 (Divers) ; ces montants se retrouvent d'ailleurs en augmentation dans les crédits de ce dernier ; au final, le résultat est neutre pour les comptes de la Ville, s'agissant de ce type d'écritures. Des frais de pension importants pour plusieurs bénéficiaires de l'aide sociale (Bosquet, EMS, Sapinière et Horizon Sud) ont également dû être pris en charge par la Ville. Enfin, les frais d'organismes de mesures d'insertion sociale (MIS) sont aussi en hausse, un nombre plus important de MIS ayant été accordé.

		Compte	Budget	Ecart
1110.366.40	Prestations sociales 100% commune (LAMal impayées, décès, AVS)	317'722.85	230'000.00	87'722.85

Ce montant représente des charges ne relevant pas de l'aide sociale, comme les cotisations AVS ainsi que les frais funéraires impayés assumés par la commune. Ces éléments sont très difficiles à prévoir. La hausse est due aux cotisations AVS et le montant avait été sous-estimé par rapport aux chiffres des comptes 2014. Une correction à la hausse a été effectuée pour 2016.

### **3. Analyse spécifique de quelques centres de charges**

#### **a) Les charges du personnel**

Les charges du personnel se sont élevées en 2015 à CHF 58'971'487.95 contre CHF 56'462'500.00 au budget (CHF +2.5 mio./+4.45%) et à CHF 55'878'530.92 aux comptes 2014 (CHF +3.1 mio./+5.54%). Sans la provision de CHF 1.8 mio. expliquée ci-dessous cela représente un écart de CHF 0.7 mio. (1.25%).

Le dépassement s'explique à hauteur de CHF 1.8 mio. (3.2% du budget des charges totales du personnel) par la création d'une provision pour le solde au 31.12.2015 des heures variables ainsi que des vacances du personnel de l'administration. Dès 2016, seule la variation annuelle de ce solde sera comptabilisée dans chaque Service, le montant 2015 est donc une remise à niveau initiale et représente de ce fait une matérialité importante mais unique. Cette provision a été créée en conformité avec les normes comptables afin que l'impact financier des prestations effectuées par les employés de la Ville en heures de travail soit répercuté dans les comptes de l'exercice concerné. La gestion du solde des heures du personnel ainsi que des vacances sera également facilitée par l'utilisation de cet indicateur.

L'augmentation réelle de CHF 0.7 mio., (1.25% des charges de personnel au budget) est presque exclusivement liée à la rubrique 301 (personnel

administratif et d'exploitation) Il s'agit de remplacement ou de renforts rendus nécessaires à la suite de cas de maladies, d'accidents ou grossesses (111.301.00, 350.301.00, 530.301.00 et 1200.301.00). Il y a aussi des cas de vacances de postes prolongées, soit parce que le recrutement a dû être différé, soit que la difficulté de ce dernier a retardé une entrée en fonction. Selon l'origine de l'absence, le coût du remplacement est en partie compensé par des prestations d'assurances accidents (202.436.00) et de la caisse de compensation (202.436.10) pour les maternités, les services militaire ou civil.

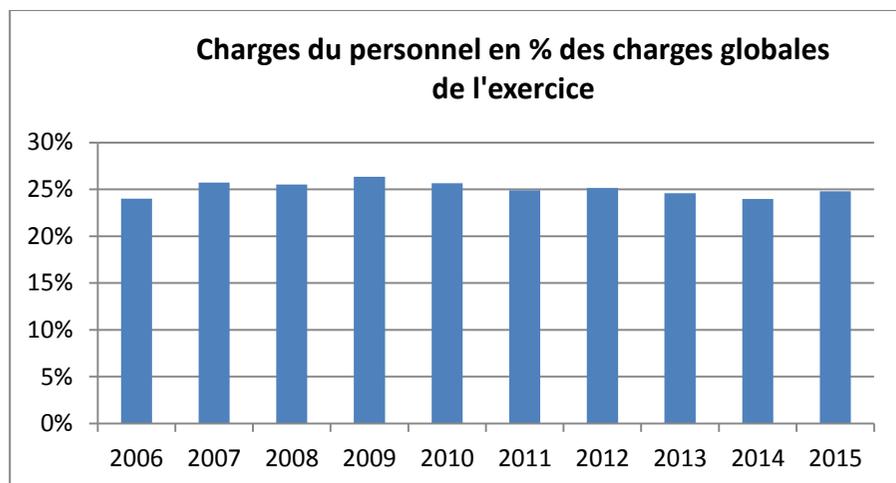
L'engagement de renforts est dû à des surcharges de travail, celles-ci sont temporaires lorsque cette surcharge est conjoncturelle ou sont liées à des tâches exceptionnelles (401.301.00, 601.301.01, 700.301.00, 913.301.006, 01.301.01).

Finalement, certains dépassements sont liés à des prestations fournies par la Ville mais refacturées à des tiers (110.301.00).

Il est encore à noter plusieurs dépassements dans les comptes relatifs aux allocations familiales versées par l'employeur (par exemple 321.301.10). Les montants déterminés pour le budget sont basés sur les allocations effectivement octroyées au moment du calcul de celui-ci. Ce calcul se faisant en automne, les naissances et les nouveaux engagements de collaborateurs avec enfants ne sont pas pris en compte. De même plusieurs situations d'enfants aux études n'ont pas encore été traitées par la caisse cantonale et influencent aussi les écarts.

Globalement, le résultat démontre la maîtrise des charges du personnel. Grâce aux efforts entrepris depuis plusieurs années par le Conseil communal, la politique du personnel mise en place fonctionne bien. L'analyse de chaque poste, avant son renouvellement, a permis tant des diminutions dans certains secteurs que des renforcements là où cela s'avérait nécessaire. Cette pratique s'applique et s'appliquera de manière générale dans l'ensemble de l'Administration.

La part des charges du personnel relative aux charges globales est, sans les éléments exceptionnels, dans l'exercice 2015, de 24.8% contre 24.0% en 2014 et 24.6% en 2013.



Année	Montant	% des charges totales
2006	217'260'000	100.89
2007 *)	211'770'000	103.49
2008	200'280'000	96.67
2009	170'040'000	79.19
2010	169'300'000	79.40
2011	168'500'000	75.33
2012	173'500'000	77.87
2013	178'500'000	79.70
2014 avec CPPVF	227'339'854	98.18
2015 sans CPPVF	193'500'000	81.35
2015 avec CPPVF	240'300'000	101.02

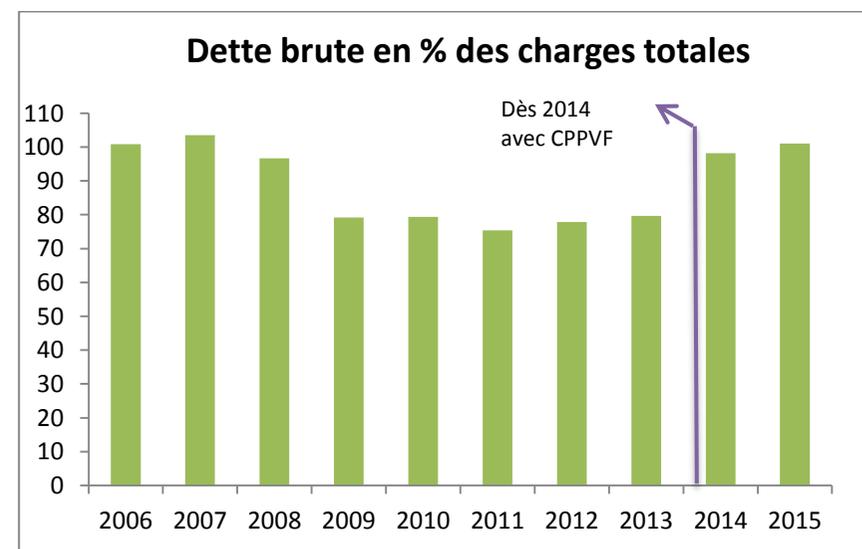
**b) Les charges financières**

**b.1 La dette publique**

La dette publique brute s'élevait, au 31 décembre 2015, à CHF 193.5 mio., c'est-à-dire les emprunts STEP et Châtillon compris, soit CHF 5'053.80 par habitant (38'288 habitants au 1er janvier 2015) et la dette publique nette à CHF 167.2 mio. (dette publique brute moins le total des liquidités et les fonds avec trésorerie), soit CHF 4'367.40 par habitant.

Comme le démontre le tableau ci-dessous, le poids de la dette publique brute est passé en dessous de 100% des charges totales (sans charges extraordinaires) dès 2009 et se maintient dans cette bonne tendance, malgré le prêt de 46.8 millions de la Caisse de prévoyance à la Ville de Fribourg.

\*) Nouvelle référence des totaux de charges due au RHF



Quant à la dette publique nette (dette publique brute moins le total des liquidités au 31 décembre 2015 de CHF 25.1 mio. et les fonds avec trésorerie de CHF 1.2 mio.), elle est de CHF 167.2 mio. (ou de 214.0 mio. en tenant compte de l'engagement envers la Caisse de prévoyance).

Les emprunts de la STEP et de la décharge de Châtillon ne sont pas financés par le ménage communal.

STEP	CHF	4'880'431.61
Décharge de Châtillon	CHF	2'553'126.75
<b>soit au total</b>	<b>CHF</b>	<b>7'433'558.36</b>

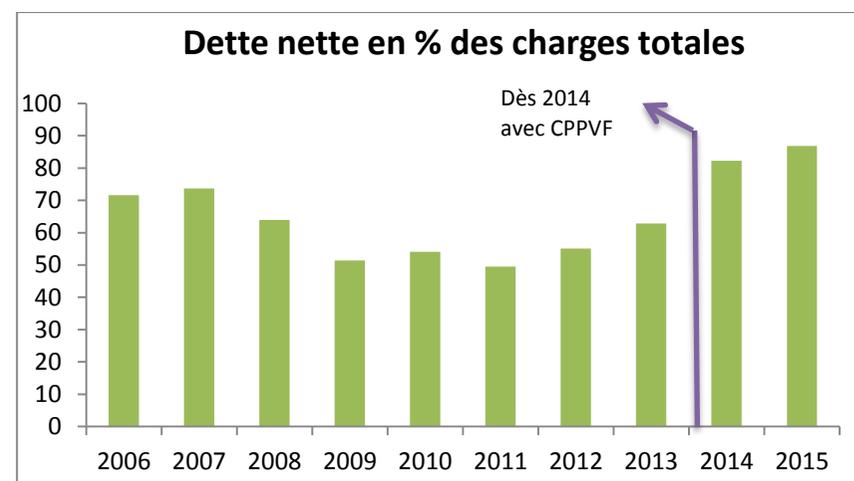
En retranchant ces montants de la dette publique nette de CHF 167.2 mio. (CHF 214.0 mio. avec la CPPVF) on obtient la dette nette à charge du compte de fonctionnement de CHF 159.8 mio. (CHF 206.6 mio. avec la CPPVF) soit les 61.64% (et 86.85% avec la CPPVF) des charges totales (sans les charges extraordinaires), ou CHF 5'511.54 (et CHF 6'345.83 avec la CPPVF) par habitant.

### Dette nette à charge du compte de fonctionnement

Voici son évolution de 2006 à 2015 :

Année	Montant en mio de CHF	% des charges totales
2006	158.1	73.42
2007 <sup>**)</sup>	150.7	73.68
2008	132.5	63.98
2009	110.3	51.39
2010	115.3	54.10
2011	110.6	49.47
2012	122.6	55.05
2013	140.7	62.85
2014 <i>avec CPPVF</i>	190.5	82.30
2015 <i>avec CPPVF</i>	206.6	86.88

<sup>\*\*)</sup> Nouvelle référence des totaux de charges due au RHF



Le Service des communes calcule une dette en diminuant le montant de CHF 167.2 mio. des placements du patrimoine financier, soit une diminution de CHF 51.3 mio., ainsi qu'en incluant le compte courant de l'Etat, soit CHF 5.1 mio., ce qui amène la dette nette à CHF 121.0 mio., soit CHF 3'160.25 par habitant.

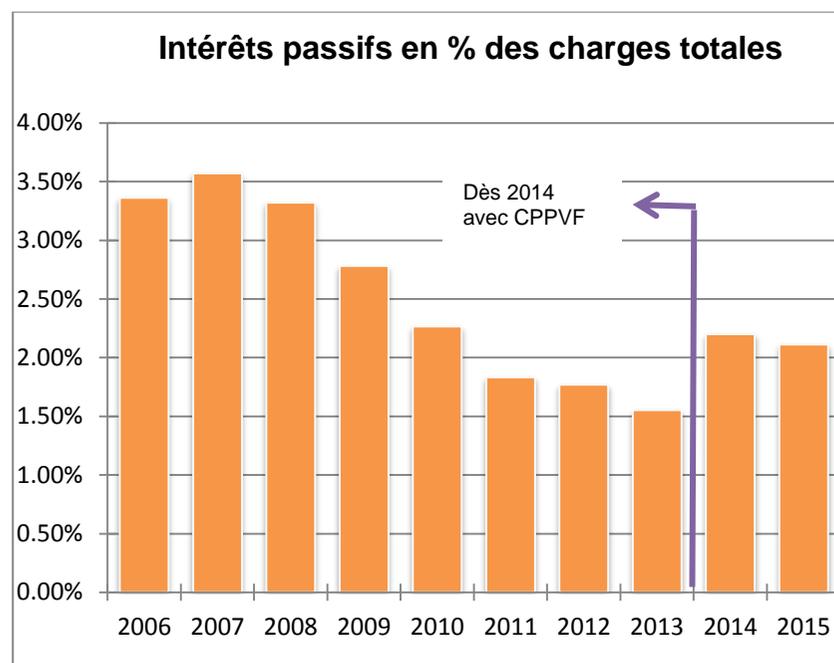
Quant au détail complet des emprunts communaux au 31 décembre 2015, il se trouve dans le rapport de gestion sous le chapitre du Service des finances.

### **b.2 Les intérêts passifs des emprunts**

Les intérêts passifs des dettes à moyen et long terme (chapitre 32, rubrique 322 des comptes par nature) se sont montés à CHF 5'211'573.37 contre CHF 5'028'672.00 au budget. Ce montant intègre celui de CHF 1'968'671.62 qui concerne l'intérêt de la dette de la recapitalisation de la Caisse de pension.

### Charges des intérêts passifs de 2006 à 2015

Année	Montant	% des charges totales
2006	7'243'444	3.39
2007	7'296'724	3.57
2008	6'882'043	3.32
2009	5'967'310	2.78
2010	4'826'949	2.26
2011	4'094'967	1.83
2012	3'936'998	1.77
2013	3'471'904	1.55
2014 avec CPPVF	5'098'312	2.20
2015 avec CPPVF	5'028'672	2.11



### Evolution de la moyenne des taux d'intérêts des emprunts communaux

Le graphique ci-après donne l'évolution des taux d'intérêts moyens des emprunts communaux depuis 2006. La baisse régulière est naturellement due à la consolidation d'emprunts à des taux plus bas, mais aussi à une maîtrise des investissements dans les limites fixées par le Conseil communal.

La forte diminution de 2009 est relative aux remboursements d'emprunts ayant été effectués suite à la vente de la Caisse d'Epargne de la Ville de Fribourg.

En 2010, plus de CHF 40,0 mio. d'emprunts ont été renouvelés à des taux particulièrement bas, ce qui explique la diminution de plus de CHF 1.0 mio. de la charge d'intérêts.

En 2011, CHF 26,0 mio. d'emprunts ont été renouvelés à des taux moyens de 2.0% sur un période moyenne de 8 ans, ce qui a permis de diminuer une nouvelle fois les frais d'intérêts de l'ordre de CHF 0.75 mio. par rapport à 2010.

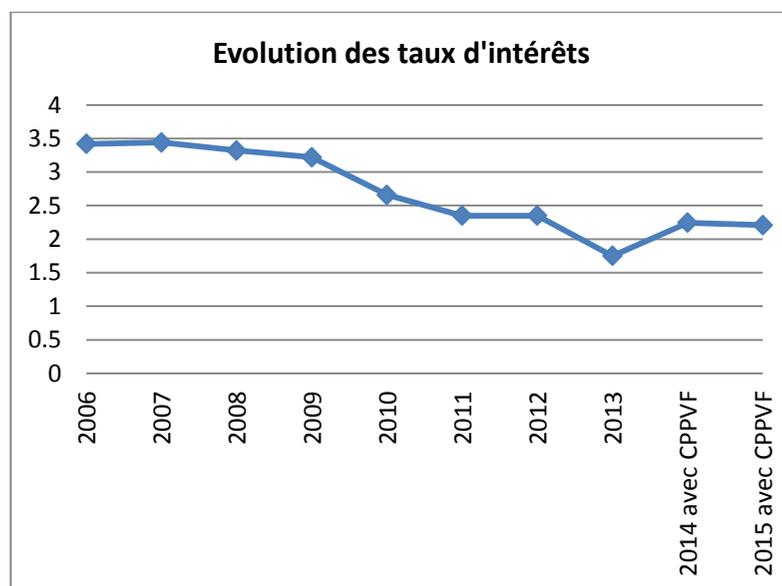
En 2012, pour acheter le terrain de Cardinal, un nouvel emprunt de CHF 11.0 mio. a été contracté à fin mars au taux de 1.23% sur 10 ans. Par contre, le seul emprunt arrivé à échéance en 2011 de CHF 5.0 mio. n'a pas été renouvelé. C'est pourquoi, le taux moyen des emprunts est resté stable.

En 2013, malgré l'augmentation de la dette de CHF 5.0 mio., les nouveaux emprunts de CHF 36.0 mio. ont été contractés avec un taux moyen de 1.233% alors que les emprunts remboursés de CHF 31.0 mio. étaient avec un taux moyen de 2.546%. C'est cette différence de taux qui explique la diminution du pourcentage des intérêts passifs par rapport aux charges totales (sans charges extraordinaires).

En 2014, la dette est restée relativement stable malgré des investissements nets pour CHF 67.4 mio. en 2014 (dont 48.4 mio. pour la CPPVF). Durant l'année écoulée, un emprunt de CHF 5.0 mio. à 2.77%, un emprunt de CHF 3.0 mio. à 3.04%, ainsi qu'un amortissement de CHF 1.0 mio. sur un emprunt à 1.95% ont été remboursés. Un refinancement de CHF 10.0 mio. a été contracté à 1.5%, taux plus bas que le taux moyen annuel qui se situe à 1.71%. Ce renouvellement à un taux plus bas que la moyenne sur dix ans permet de maintenir des taux stables pour le moyen-long terme. Malgré le

taux de 4.25% sur la dette liée au prêt de la Caisse de pension, le taux moyen se situe à 2.24%, taux légèrement inférieur à la situation de 2014.

En 2015, la dette a augmenté de CHF 14.0 mio. Des emprunts de CHF 1.0 mio. (1.95%), CHF 5.0 mio. (2.47%), CHF 6.0 mio. (1.18%), CHF 8.0 mio. (2.53%), CHF 10.0 mio. (2.19%) et CHF 10.0 mio. (3.0%) ont été remboursés pour un montant de CHF 40.0 mio. au total. De nouveaux emprunts ont été contractés pour un montant total de CHF 54.0 mio. à un taux moyen de 1.22%. Le taux moyen de tout le portefeuille a pu être diminué à 2.02%.



### b.3 Les amortissements

Les amortissements légaux ordinaires se sont montés à CHF 9'271'485.65 contre CHF 9'621'639.00 aux comptes 2014 et les amortissements complémentaires et extraordinaires se sont élevés à CHF 5'683'791 pour les financements spéciaux de la STEP et des canalisations contre CHF 5'412'636.75 aux comptes 2014.

## III. Analyse du bilan

### 1. Actif

	2015	2014	Ecarts
<b>Actif</b>	<b>337'952'003.86</b>	<b>318'646'093.99</b>	<b>19'305'909.87</b>
<b>Patrimoine financier</b>	<b>170'731'698.05</b>	<b>157'712'931.19</b>	<b>13'018'766.86</b>
Disponibilités (liquidités)	25'053'563.90	24'676'802.48	376'761.42
Avoirs	-55'580'956.87	-64'787'356.82	9'206'399.95
Placements	72'439'884.60	72'479'222.25	-39'337.65
Actifs transitoires	128'819'206.42	125'344'263.28	3'474'943.14
<b>Patrimoine administratif</b>	<b>167'220'305.81</b>	<b>160'933'162.80</b>	<b>6'287'143.01</b>
Investissements	141'270'774.02	133'980'426.96	7'290'347.06
Prêts et participations	22'349'099.39	23'144'553.44	-795'454.05
Subventions d'investissements	3'600'432.40	3'808'182.40	-207'750.00

### Patrimoine financier

L'évolution des **disponibilités** fluctue en fonction de plusieurs facteurs comme les débiteurs, les créanciers, le résultat de l'exercice, etc. Grâce à des emprunts de courte durée, la trésorerie est maintenue à un seuil minimal d'environ 10 millions afin de garantir les liquidités nécessaires au bon fonctionnement de la commune.

Le montant négatif des **avoirs** provient des acomptes versés par les contribuables pour leurs impôts, 2014 et 2015 et qui ne sont pas encore facturés. L'écart positif de CHF 9.2 millions entre 2014 et 2015 est dû à des impôts à encaisser moins importants que l'année dernière.

Les **placements** sont restés stables.

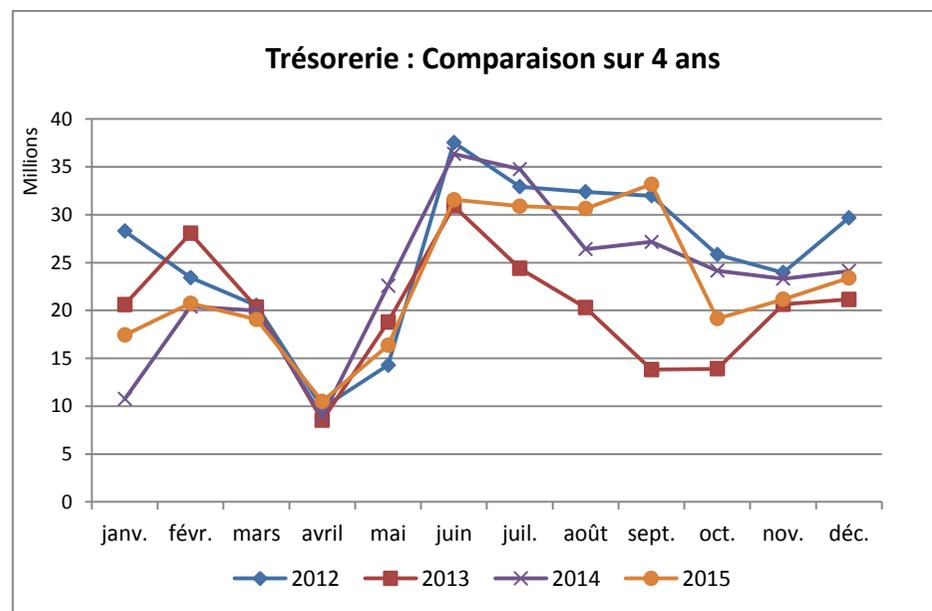
Les **actifs transitoires** fluctuent en fonction des besoins de provisions à faire pour les impôts non encore facturés, mais dont les acomptes ont été demandés.

## Patrimoine administratif

Les **investissements** ont augmenté de CHF 7.3 mio. Ils sont composés des nouveaux investissements diminués des amortissements effectués et des subventions reçues.

En ce qui concerne les **prêts et participations**, leur diminution a été de CHF 0.8 mio. et concerne principalement les amortissements de la salle de spectacle Equilibre et de Nuithonie.

La diminution des **subventions d'investissements** de CHF 0.2 mio. est liée essentiellement aux amortissements faits dans le courant de l'année 2015 dans cette rubrique.



Le tableau ci-dessus montre l'évolution de la trésorerie durant toute une année. Durant les mois de mars, avril et mai, la Ville de Fribourg ne reçoit pas d'acomptes d'impôt, ce qui explique la forte déclivité de la trésorerie durant cette période. Le taux "libor" (moins d'une année) actuellement extrêmement bas (voire négatif) permet d'obtenir des ponts de trésorerie bon marché pour couvrir les besoins durant de courtes périodes (1 à 6 mois).

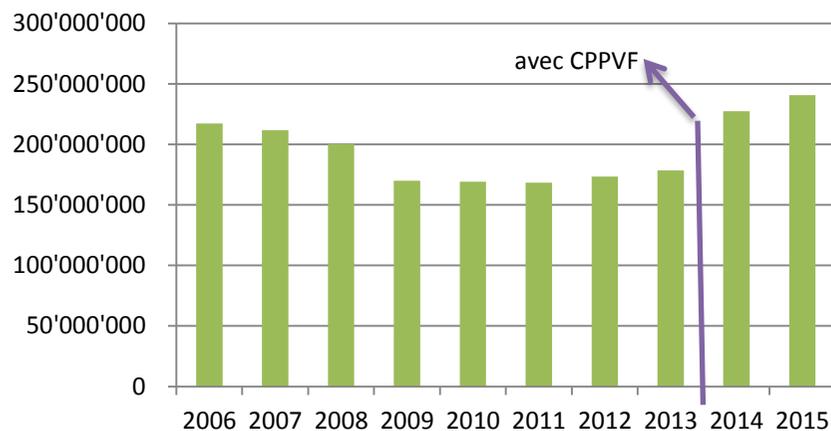
## 2. Passif

	2015	2014	Ecarts
<b>Passif</b>	<b>-337'952'003.86</b>	<b>-318'646'093.99</b>	<b>-19'694'963.12</b>
<b>Engagements</b>	<b>-299'056'312.75</b>	<b>-279'735'048.47</b>	<b>-19'321'264.28</b>
Engagements courants	-13'477'403.41	-16'275'878.68	2'798'475.27
Dettes à court terme	0.00	-7'407'000.00	7'407'000.00
Dettes à moyen et long terme	-193'500'000.00	-179'500'000.00	-14'000'000.00
Engagement envers des entités particulières	-47'313'550.65	-47'839'854.10	526'303.45
Provisions	-5'518'374.81	-7'730'000.00	2'211'625.19
Passifs transitoires	-39'246'983.88	-20'982'315.69	-18'264'668.19
<b>Réserves</b>	<b>-11'937'097.14</b>	<b>-12'341'504.80</b>	<b>15'354.41</b>
Réserves	-11'937'097.14	-12'341'504.80	404'407.66
<b>Fortune</b>	<b>-26'958'593.97</b>	<b>-26'569'540.72</b>	<b>-389'053.25</b>

L'écart de CHF 2.8 mio. dans les **engagements courants** s'explique par le solde du compte courant de l'Etat (CHF 1.5 mio. inférieur à l'an dernier) ainsi que la variation du solde des créanciers (CHF 1.3 mio.). Ce compte de regroupement évolue en fonction de l'arrivée des factures à la comptabilité de la Ville. Il faut relever que plus de CHF 60.0 mio. de factures transitent par le compte courant de l'Etat. Son solde présente un montant en faveur de la Ville, et ceci la quasi-totalité de l'année afin d'éviter des charges d'intérêts passifs.

Les **dettes à court terme** font mention des besoins en trésorerie qui ont été remboursés courant 2015.

### Evolution de la dette entre 2006 et 2015



Les **dettes à moyen et long terme**, selon mise en forme de manière détaillée dans le chapitre des charges financières, la dette de la Ville de Fribourg, après plusieurs années de diminution, augmente à nouveau en 2015 pour CHF 14.0 mio.

Le montant des engagements envers des **entités particulières** intègre d'une part le solde du compte courant entre la Ville et la Caisse de pension de la Ville de Fribourg (CPPVF). La Commune verse son dû chaque mois en fonction des échéances fixées par la CPPVF. D'autre part, depuis 2014, y figurent le prêt de CHF 46'837'000.00 initial de la Caisse de prévoyance à la Ville de Fribourg à 4.25%, ainsi que celui à la Fondation St-Louis de CHF 1'564'000.00 initial. La contrepartie de ce passif, se trouve en actif dans "Autres biens", Capitalisation de la Caisse de prévoyance.

La rubrique "**Provisions**" a été diminuée de CHF 4.0 mio. dans ses rubriques "Pertes sur débiteurs" et "Provision pour risque juridique" (CHF 2.0 mio. par position) alors qu'elle a vu la création d'une nouvelle provision de CHF 1.8 mio. pour le solde des heures et vacances du personnel au 31.12.2015.

Les **passifs transitoires** comptabilisent le rachat des actes de défauts de biens (ADB) lorsque le Service des finances réactive des ADB. Pour ne pas fausser le compte de fonctionnement de la Commune, cette réactivation est passée dans les débiteurs et dans le compte de passif transitoire. En 2015, ce compte de réactivation a augmenté de CHF 8.7 mio. Le litige de dépollution touchant l'année 2015 mais dont la Convention a été signée début 2016 a un impact de CHF 4.6 mio. sur ce compte. Le solde du mouvement 2015 est lié à l'augmentation du contentieux dans le domaine IAS (CHF 4.7 mio.). Dans les passifs transitoires sont enregistrés les intérêts courus sur les emprunts qui sont restés stables entre 2014 et 2015.

La rubrique des **réserves** a été modifiée de CHF 0.4 mio. notamment en raison d'un prélèvement à la réserve pour la STEP de CHF 0.7 mio., corrigé par une attribution de CHF 0.5 mio. à la nouvelle réserve pour sites pollués. Les CHF 0.2 restants sont répartis sur différents postes (ouvrages de protection civile, places de parc publiques, etc.)

La rubrique "**Fortune**" regroupe la fortune nette qui augmente du résultat positif de l'exercice 2015 de CHF 0.4 mio.

#### IV. Compte des investissements 2015

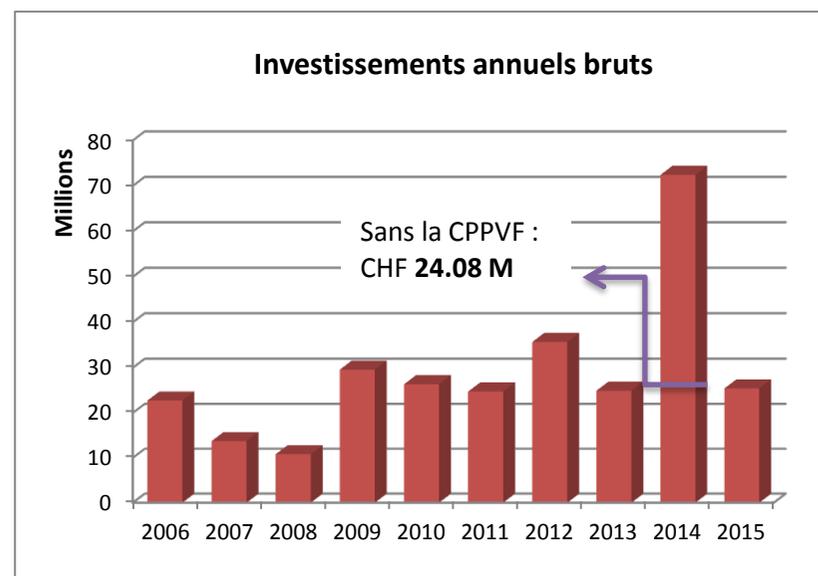
Le compte des investissements 2015 présente une dépense brute de CHF 25'453'079.45 et une charge nette (subventions, taxes de raccordement, taxes de la nouvelle STEP et autres participations encaissées de CHF 5'596'475.60 déduites) de CHF 19'856'603.85.

Le budget 2015 (avec les crédits d'investissements votés en 2015 par le Conseil général) présentait un montant de CHF 56'328'650.10. Il faut rappeler que les investissements présentés dans le budget sont toujours les montants totaux de l'investissement à reporter sur la période de construction. Les investissements non terminés ou encore en cours seront intégrés aux comptes d'investissement prochains.

Les recettes d'investissements s'élèvent à CHF 5.6 mio. contre un budget prévoyant un montant total de 4.5 millions. La différence entre le budget et les comptes, de CHF 1.1 mio. provient principalement d'une subvention dans le cadre des mesures d'accompagnement de la Poya (CHF 1.3 mio.).

Depuis 2006, les investissements bruts se sont élevés à CHF 286'468'908. Ces investissements se répartissent comme suit :

2006	CHF	22'747'374
2007	CHF	13'716'875
2008	CHF	10'795'262
2009	CHF	29'600'452
2010	CHF	26'357'454
2011	CHF	24'758'229
2012	CHF	35'679'916
2013	CHF	24'939'455
2014	CHF	72'420'812
2015	CHF	25'453'079
<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b><u>286'468'908</u></b>



Ce tableau récapitulatif démontre que depuis 2009 la Commune investit de manière importante pour maintenir et améliorer ses infrastructures. Le niveau

d'investissement, sans considérer la capitalisation de la Caisse de prévoyance se situerait à CHF 24.08 mio.

Voici quelques indicateurs qui montrent l'évolution entre les deux derniers exercices comptables :

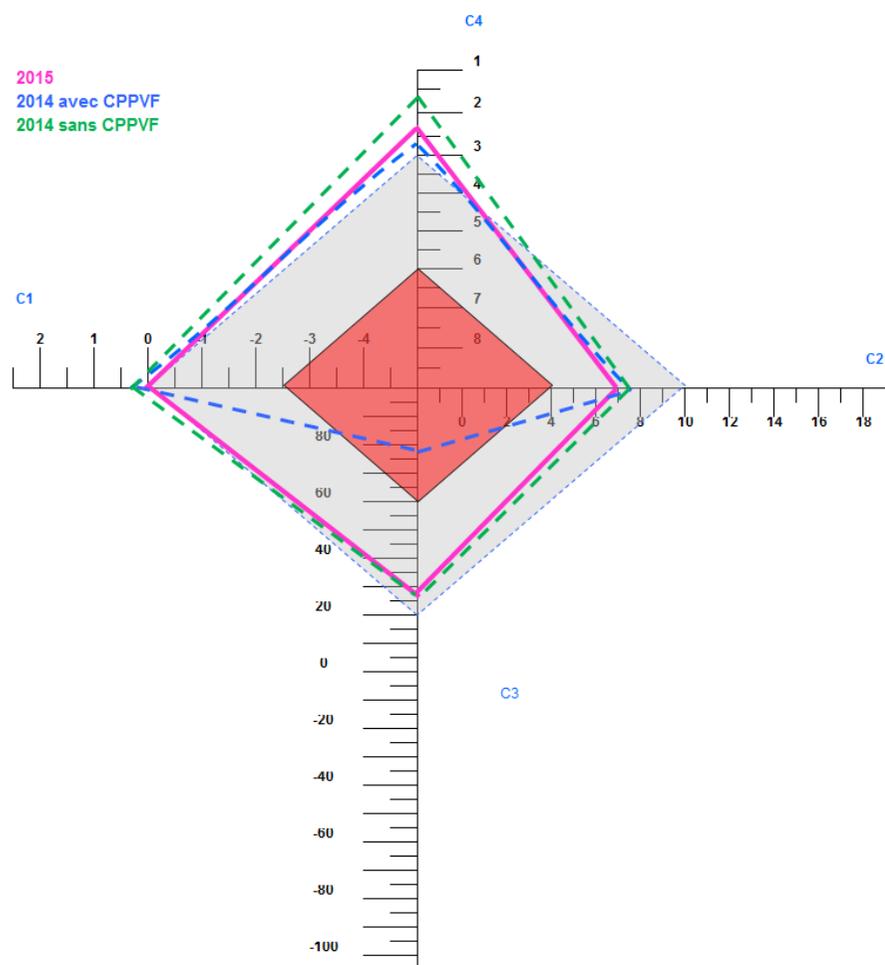
	2015	2014
<b>Revenus courants</b> (revenus bruts ./ imputations internes)	213'647'450.93	209'640'328.55
<b>Charges courantes</b> (charges brutes ./ imputations internes)	213'258'397.68	208'431'234.35
<b>Excédent des recettes</b>	389'053.25	1'209'094.20
<b>Investissements nets</b> (bruts ./ recettes d'investissements)	19'856'603.85	67'414'489.80
<b>Marge d'autofinancement</b> (amortissements légaux et complémentaires +/- résultat du compte de fonctionnement)	15'344'330.04	16'243'569.95
<b>Besoins en capitaux tiers</b> (investissements nets +/- résultat du compte de fonctionnement ./ amortissements)	5'290'380.31	53'589'108.25
<b>Intérêts passifs</b> (totalité des intérêts de la rubrique 32 des comptes par nature)	5'641'956.97	5'451'443.40

Les 4 paramètres pris en considération pour apprécier la situation financière donnent les résultats suivants :

		2015	2014
<b>a) La couverture des charges (C1) =</b>	$\frac{\text{revenus courants} - \text{charges courantes} * 100}{\text{charges courantes}}$	0.18%	0.58%
<b>b) La capacité d'autofinancement (C2) =</b>	$\frac{\text{marge d'autofinancement} * 100}{\text{revenus courants}}$	7.18%	7.75%
<b>c) Le financement de l'investissement net par l'emprunt (C3) =</b>	$\frac{\text{besoins en capitaux de tiers} * 100}{\text{investissements nets}}$	26.64%	79.49%
<b>d) Le poids des intérêts passifs (C4) =</b>	$\frac{\text{intérêts passifs} * 100}{\text{revenus courants}}$	2.64%	2.60%

Le tableau ci-dessus et le graphique y relatif ci-après démontrent que la situation financière de la Ville s'améliore par rapport à l'année précédente dans le domaine C3 en raison de la recapitalisation de la Caisse de prévoyance de 2014. En ce qui concerne la couverture des charges (C1) et la capacité d'autofinancement (C2), une stabilité est constatée. Pour ce qui est du poids des intérêts (C4), il augmente légèrement parallèlement à la hausse des investissements.

## Représentation graphique des indicateurs



## V. Conclusion

L'année 2015 est marquée par les éléments principaux suivants :

- la poursuite de l'augmentation des recettes fiscales entamée en 2014 suite à la hausse du coefficient de l'impôt communal,
- la création d'une provision pour faire face aux charges futures des sites pollués nouvellement identifiés ainsi que celle représentant les soldes d'heures et de vacances du personnel administratif et d'exploitation au 31.12.2015,
- la résolution d'un ancien litige de dépollution de terrain aux conséquences financières importantes,
- un résultat 2015 de la Ville de Fribourg respectant le budget octroyé.

En effet, il convient de souligner, pour la majorité des rubriques, une gestion stricte et fidèle du budget qui permet à la Ville de respecter la ligne financière qui avait été approuvée par le Conseil général suite à l'établissement du budget 2015.

La marge d'autofinancement (MNA) actuelle permet à la Ville d'emprunter pour la réalisation des investissements nécessaires au développement urbain (écoles, agglomération, sites prioritaires) en contenant les intérêts passifs par des taux d'emprunt à un bas niveau sur les marchés financiers.

Le Conseil communal considère avec prudence l'augmentation des rentrées fiscales 2015 dans le contexte d'une situation conjoncturelle pleine d'incertitudes, considérant que l'augmentation du coefficient de l'impôt en 2014 assure une croissance limitée dans le temps.

Peuvent être également cités l'évolution indéterminée de la péréquation fédérale entre cantons et les effets futurs de la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), cette dernière étant un facteur potentiellement important d'érosion fiscale pour les communes.

L'Etat devra livrer un bilan intermédiaire sur les effets des mesures structurelles et d'économies 2014-2016 courant 2016. Celles-ci devraient être neutres voire positives pour chaque commune selon les engagements pris auprès de l'Association des communes fribourgeoises (ACF) en 2013. Cela demande encore à être confirmé.

Le Conseil communal salue l'adaptation du coefficient d'impôt qui permet d'anticiper les besoins auxquels la Commune devra faire face ces prochaines années, dans le secteur des écoles en premier lieu (en 2016 pour les impacts de la loi et les amortissements des nouveaux établissements scolaires). Elle s'inscrit dans une stratégie multiple du Conseil Communal, qui cherche toujours à conserver voire améliorer les prestations aux habitants, en minimisant les coûts. Pour ce faire il a retenu les axes prioritaires suivants :

- maintenir un cadre financier strict au niveau des charges,
- continuer à assurer les revenus actuels et trouver des nouvelles ressources financières pérennes,
- améliorer la répartition des coûts au niveau des collaborations intercommunales et viser des synergies,
- continuer à s'impliquer dans la réforme sur l'imposition des entreprises (RIE III), notamment avec le canton,
- poursuivre l'amélioration des processus internes (GTsol) dans la recherche d'efficacité et d'efficience,
- continuer d'anticiper les besoins futurs en matière d'investissements dans le cadre de la planification financière (écoles, PA2, PA3, sites prioritaires du développement communal),

Le Conseil Communal étant également tributaire des éléments extérieurs, il priorise la maîtrise de son fonctionnement interne, tout en restant vigilant quant aux décisions des autorités supérieures et en prenant part, lorsque le contexte le permet, aux travaux de préparation des changements de lois dans le but d'en déduire à temps les conséquences au niveau des finances communales et de lancer les mesures correctives idoines en cas de nécessité.

## **VI. Rapport sur le résultat des comptes des Services Industriels**

Le compte de fonctionnement des Services Industriels de la Ville de Fribourg (S.I.F) boucle avec un excédent de recettes de CHF 60'659 et se décompose ainsi :

	<u>Budget</u>	<u>Comptes</u>	<u>Différence</u>
Résultat d'exploitation	95'760	./. 1'213'412	./.1'309'172
./. attribution à réserve	0		
+ dissolution de réserve		1'307'000	+ 1'307'000
./. attribution à réserve projets eau	32'000	32'929	./. 929
Excédent de recettes	63'760	60'659	./. 3'101

Par rapport au budget 2015, l'excédent de recettes est supérieur de CHF 3'709.

Abstraction faite de l'attribution aux réserves et des imputations internes, le total des recettes se monte à CHF 14'291'942 supérieur de CHF 97'082 aux prévisions budgétaires.

Sur les mêmes bases, les coûts nets atteignent CHF 15'495'354 supérieurs de CHF 1'406'254.

Les comptes de l'exercice 2015, en relation avec le budget, ont été influencés principalement par :

Sur le plan administratif :

- les prestations de tiers pour l'ingénieur du projet PIEP CHF 106'000.00 ainsi qu'une provision pour les honoraires de SINEF SA en relation avec le bouclage des comptes 2015 CHF 45'000.00 n'avaient pas été prévus
- les frais d'entretien des machines de CHF 21'100 inférieurs, diminution due au fait que les achats de mobilier en relation avec l'engagement de nouveaux collaborateurs ont été moins importants que prévus
- les frais de téléphonie moins importants que prévus pour CHF 12'200.
- une diminution des frais de radios de CHF 8'000.00 suite à l'acquisition du nouveau système

- une diminution des recettes liées à la refacturation des frais à Frigaz SA de CHF 53'600 ; cette diminution s'explique par des charges effectives moins élevées ainsi qu'un taux de refacturation qui passe de 70% dans le budget à 62% pour le réel

Sur le plan du personnel :

- une augmentation des charges de personnel de CHF 793'400 ; la réorganisation des SI a engendré des coûts supplémentaires liés aux diverses séances d'information entièrement imputées à la société, des travaux administratifs supplémentaires, le paiement des heures supplémentaires en fin d'année ; ces éléments ont influencé la répartition avec la société Frigaz et, par conséquent la part de celle-ci dans les salaires a passé de 70% au budget à 62% pour le réel; de plus un montant a été versé à la caisse de prévoyance du personnel pour couvrir les ponts AVS de 6 personnes qui seront versés dès le 01.01.2016
- la diminution de la facturation à Frigaz est de CHF 965'400.

Sur le plan des équipements informatiques :

l'augmentation de charges de CHF 107'000.00 provient de la facturation moins élevée à Frigaz compensée partiellement par la non utilisation de l'entier du budget alloué pour 2015 notamment des licences supplémentaires prévues pour les nouveaux collaborateurs qui n'ont finalement pas été achetées, le CRM qui a coûté moins cher que prévu et les coûts liés à SAP surestimés ; de plus tous les postes prévus n'ont pas été équipés ou ont coûté moins cher

Sur le plan des véhicules :

- la diminution de charges CHF 39'400 qui s'explique, d'une part, par le coût moindre des achats des nouveaux véhicules, par la baisse du prix du carburant et qui est compensé par les frais d'entretien moins élevés que prévus ; les produits sont en diminution suite à la facturation à Frigaz inférieure de CHF 69'700

Sur le plan des immeubles :

- du point de vue des charges, les frais d'électricité des bâtiments de la Planche Inférieure ont été beaucoup plus importants que prévu (chantier écologique, Hubert Audriaz, restaurant le Port); toutefois ce budget

comprenait un projet de rénovation minimale du chauffage pour un montant de CHF 90'00 qui ne s'est pas réalisé. Par contre certaines dépenses non prévues ont dû se faire telles que :

- Rénovation du système d'accès Kelio et réparation du portail : CHF 28'000
- Aménagement de la sortie de camion avec places de parc : CHF 35'000
- Etude Chammartin & Spicher : nouveau concept chauffage/ refroidiss./ ventilation : CHF 19'000

Sur le plan de l'exploitation :

- de manière générale les charges ont été inférieures au budget pour un montant de CHF 223'900 ; les frais en relation avec les compteurs ont été supérieurs étant donné que durant l'année plus de compteurs ont été remplacés et les frais d'analyse de l'eau ont renchéri suite à l'augmentation des coûts unitaires décidée par le laboratoire cantonal.
- l'augmentation des recettes CHF 245'000.00 provient des ventes d'eau et des taxes fixes pour CHF 189'000.00, des revenus des mandats de gestion des réseaux d'eau des communes de Corminboeuf, Givisiez, Villars-sur-Glâne Chésopelloz, Courtepin, Matran et du TWB et des travaux d'entretien supplémentaires pour CHF 45'000.00, de la vente d'électricité pour CHF 5'000.00 ; la provision de CHF 5'000.00 pour perte sur débiteur n'a pas été utilisée.

Sur le plan des réseaux :

- les coûts effectifs de matériel et de génie civil sont de CHF 93'000.00 supérieurs au budget
- le solde des subventions 2014 à recevoir de l'ECAB ont été surévaluées dans le budget

Sur le plan des installations :

- les renouvellements ou installations de raccordements privés présentent une charge supérieure de CHF 147'000.00 à ce qui avait été budgétisé ; cette charge est partiellement compensée par un excédent de ventes de CHF 58'000

Sur le plan des opérations liées au changement de structure:

- les frais totaux se montent à CHF 2'026'000; la dissolution des provisions de fonctionnement et d'investissements génère un produit total de CHF 1'127'000.00.

Sur le plan des amortissements :

- les amortissements sont inférieurs au budget suite à la non-réalisation de l'entier des investissements et de la fin du cycle d'amortissement des anciens investissements.

Après dissolution de CHF 1'307'000, la réserve pour égalisation du prix de l'eau et les infrastructures se monte à CHF 5'659'151 à fin 2015.

---

***Le Conseil communal demande au Conseil général d'approuver les comptes 2015 de la Ville de Fribourg et ceux des Services industriels, tels qu'il les a arrêtés.***

---

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Syndic :



Pierre-Alain Clément

La Secrétaire de Ville :



Catherine Agustoni

Annexe : un projet d'arrêté

( Projet )

## Article 2

### LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- La loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 ;
- le message du Conseil communal n° 1, du 12 avril 2016 ;
- le rapport de l'organe de révision ;
- le rapport de la Commission financière,

**a r r ê t e :**

### Article premier

1. Les comptes de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2015 sont approuvés tels qu'ils sont présentés, à savoir :

Total des revenus	238'262'533.63
Total des charges	<u>237'873'480.38</u>
<b>d'où un excédent de revenus de</b>	<b><u><u>389'053.25</u></u></b>

2. Les comptes des Services Industriels pour 2015 sont approuvés tels qu'ils sont présentés, à savoir :

Total des revenus	19'025'509.38
Total des charges	<u>18'964'850.73</u>
<b>d'où un excédent de revenus de</b>	<b><u><u>60'658.65</u></u></b>

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Fribourg, le

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

La Secrétaire de Ville adjointe -  
sect. Conseil général :

Christophe Giller

Nathalie Defferrard Crausaz